



Assemblée générale

Soixante-cinquième session

24^e séance plénière

Mercredi 29 septembre 2010, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Deiss (Suisse)

La séance est ouverte à 15 heures.

Point 8 de l'ordre du jour (*suite*)

Débat général

Le Président : Je donne maintenant la parole au chef de la délégation de la République de Moldova.

M. Cujba (République de Moldova) (*parle en anglais*) : À l'instar des orateurs qui m'ont précédé, je voudrais tout d'abord vous féliciter sincèrement, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale et je tiens à vous assurer du plein appui de notre délégation.

Cette année, le débat général se tient à la veille du soixante-cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Charte des Nations Unies, qui a jeté les fondements de notre Organisation. Depuis plus de 60 ans, de multiples crises et défis mettent l'ONU à l'épreuve. Aujourd'hui, nous pouvons affirmer avec fierté qu'elle a prouvé sa pertinence, son importance et la valeur de sa vision pour l'humanité.

Nous remercions le Secrétaire général Ban Ki-moon de ses efforts acharnés pour diriger les activités de l'Organisation mondiale et pour régler les grandes questions internationales. Nous saluons l'esprit d'initiative dont il a fait montre en convoquant la Réunion plénière de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), au cours de

laquelle les États Membres, dont mon propre pays, ont pu évaluer les progrès accomplis et recenser les multiples obstacles rencontrés dans la mise en œuvre des OMD.

La République de Moldova est déterminée à atteindre les OMD d'ici à 2015. Membre du Conseil économique et social, la République de Moldova a présenté son rapport national volontaire complet sur les OMD au cours de la réunion ministérielle annuelle du Conseil en juillet. L'inclusion des OMD dans nos politiques nationales et leur mise en œuvre effective figurent au nombre des principales priorités de mon gouvernement. Je saisis cette occasion pour remercier les institutions du système des Nations Unies de leur appui à la réalisation des objectifs.

Les crises économique et financière qui ont frappé la communauté internationale ont été exacerbées par l'insécurité alimentaire, les catastrophes naturelles, les conflits locaux et régionaux, le terrorisme et la criminalité transfrontières. Les questions inscrites à l'ordre du jour de l'ONU sont le reflet des réalités et des défis de notre époque. Je tiens à appeler tout particulièrement l'attention de l'Assemblée sur quelques domaines extrêmement importants, à savoir les droits de l'homme et la démocratie, le bien-être et le développement durable, les changements climatiques, la paix et la sécurité et, dernier point et non le moindre, la réforme de l'ONU.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



Asseoir la primauté du droit est au cœur de toutes les activités du Gouvernement moldove. La mise en place de cadres juridiques et institutionnels dans le domaine des droits de l'homme et le renforcement des mécanismes de protection des droits de l'homme comptent parmi les principaux objectifs de notre gouvernement. Notre pays se caractérise par la diversité, le multiculturalisme et le dialogue interculturel et interreligieux, et nous réaffirmons donc notre détermination à combattre l'extrémisme, la xénophobie et les autres formes de racisme et de discrimination.

Notre pays est devenu membre du Conseil des droits de l'homme pour la première fois en 2010, et cela est conforme au cap irréversible que la République de Moldova s'est fixé s'agissant de protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales. Nous assurons notre responsabilité de contribuer à la prévention des violations des droits de l'homme, en prenant une part active aux activités du Conseil. Nous présenterons notre premier rapport national au titre du mécanisme d'examen périodique universel en 2011.

Je tiens aussi à signaler que la République de Moldova est partie à presque tous les traités multilatéraux dans le domaine des droits de l'homme en vigueur au sein du système des Nations Unies. La semaine dernière, nous avons déposé auprès du Secrétaire général les instruments de ratification de la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Nous deviendrons sous peu partie à part entière de la Cour pénale internationale (CPI), suite à la récente ratification par le Parlement moldove du Statut de Rome de la CPI.

Nous sommes solidaires des appels lancés dans diverses instances des Nations Unies pour qu'il soit davantage investi dans la promotion de la femme. Nous appuyons la Stratégie mondiale pour la santé des femmes et des enfants lancée par le Secrétaire général. Nous sommes en outre convaincus que la nouvelle entité ONU-Femmes contribuera à renforcer les efforts internationaux pour atteindre les objectifs relatifs à l'égalité et à la promotion de toutes les femmes.

Bien qu'elle ait eu des répercussions négatives sur l'économie de la République de Moldova, notamment sur la réalisation des OMD, la crise économique mondiale a néanmoins marqué un tournant permettant de lancer de nouvelles réformes économiques, de forger des partenariats novateurs et de mobiliser l'ensemble des acteurs nationaux pour mettre

en place un système socioéconomique viable. À cette fin, le Gouvernement s'emploie à changer le modèle de développement du pays pour passer à une économie basée sur l'investissement, l'innovation et la compétitivité, en créant de nouveaux emplois et en prenant des mesures fermes en matière de réduction de la pauvreté.

Ces objectifs ne seront pas atteints tant que nous n'aurons pas créé des conditions saines et respectueuses de l'environnement et mis en place une infrastructure solide qui protège nos richesses et nos familles contre les catastrophes naturelles. Ces dernières années, la République de Moldova a été victime de terribles calamités naturelles, allant de grandes sécheresses à des inondations sévères, dont l'impact dévastateur et la fréquence s'aggravent d'année en année. Les dégâts subis par la population et les dommages causés aux secteurs de l'agriculture et de la production vivrière ainsi qu'à l'ensemble de l'économie sont incommensurables.

Au nom de mon gouvernement, je tiens à remercier sincèrement nos partenaires de développement, les gouvernements et les organisations multilatérales d'avoir réagi rapidement et fourni une assistance pour nous aider à surmonter les conséquences des graves inondations qui ont frappé mon pays cet été. Je tiens aussi à exprimer notre reconnaissance toute particulière au Bureau des Nations Unies en République de Moldova pour son appui et l'évaluation des besoins au lendemain de la catastrophe qu'elle a effectuée. Pour sa part, mon pays a également tendu une main secourable à d'autres populations dans le besoin, en versant une contribution financière de 100 000 dollars à Haïti.

Nous sommes convaincus que l'adoption d'un traité devant succéder au Protocole de Kyoto est plus pertinente et plus vitale que jamais. Nous devons relever le défi du changement climatique en créant des synergies entre actions nationales et ripostes internationales intégrées. Nous espérons que la prochaine Conférence de Cancún connaîtra une issue heureuse.

Les récentes crises mondiales ont fait ressortir le rôle central que doit jouer l'ONU pour mobiliser les efforts de la communauté internationale et ont montré qu'il est plus que jamais nécessaire d'accroître l'efficacité de l'Organisation. Les efforts pour renforcer le potentiel multilatéral de l'ONU doivent être adaptés de façon pragmatique aux nouvelles

réalités, et l'influence de l'Organisation doit être accrue dans le strict respect de la Charte des Nations Unies. Il faut donc optimiser le système des Nations Unies en renforçant ses organes principaux et ses organes subsidiaires de telle sorte qu'on évite les doubles emplois entre les différentes structures existantes. Cette réforme, outre qu'elle améliorera l'efficacité des activités de l'ONU, permettra d'économiser des ressources considérables qui pourront être redirigées vers des domaines prioritaires qui ont le plus besoin de l'appui de l'Organisation.

La réforme du Conseil de sécurité est l'une des composantes majeures de la revitalisation de l'ONU. Nous nous félicitons des résultats obtenus au cours des négociations intergouvernementales et croyons que le succès de la réforme exige un engagement politique de la part de tous les États Membres. Nous sommes également d'avis que la composition du Conseil doit être élargie dans les deux catégories de membres et qu'il faut allouer un autre siège non permanent au Groupe des États d'Europe orientale.

De nombreux orateurs ici présents ont souligné l'importance de la coopération dans l'optique du renforcement de la sécurité internationale, de la promotion du désarmement et de la non-prolifération, et de la lutte contre le terrorisme international. Les attentats terroristes commis dans diverses parties du monde sont la preuve que le terrorisme fait peser une menace constante sur la sécurité internationale, les valeurs démocratiques fondamentales et les droits de l'homme. La République de Moldova condamne le terrorisme et l'extrémisme dans toutes leurs formes et exprime son appui sans réserve à la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.

Après plusieurs années d'impasse, des progrès notables ont été réalisés cette année dans tous les aspects du désarmement et de la non-prolifération. Le nouvel accord START entre les États-Unis et la Russie, le sommet nucléaire de Washington et la Conférence d'examen des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires sont quelques-uns des exemples positifs d'une coopération accrue de la part des États Membres. Nous saluons l'entrée en vigueur, le 1^{er} août, de la Convention sur les armes à sous-munitions, à laquelle la Moldova a apporté sa contribution, ainsi que l'ouverture de négociations sur un traité sur le commerce des armes.

La participation de la République de Moldova aux opérations de maintien de la paix des Nations

Unies met en relief la volonté politique de notre pays de contribuer à l'instauration de la paix et de la stabilité internationales et d'être effectivement engagé dans l'édification d'une architecture de sécurité solide au travers de ses activités de maintien et de consolidation de la paix.

Le renforcement de la coopération internationale en matière de règlement des conflits, en vue d'empêcher que ces derniers n'éclatent à nouveau à l'avenir ou de prévenir une escalade des situations de crise qui compromettrait la souveraineté et l'intégrité territoriale des États, est d'une importance primordiale pour mon pays car cela permet de juguler le phénomène séparatiste qui sévit dans les districts orientaux.

La République de Moldova continue de faire face à de graves dangers posés à sa sécurité par le mouvement séparatiste de Transnistrie. Dix-huit ans après la signature de l'accord de cessez-le-feu, la Moldova continue d'être divisée de manière artificielle. C'est pourquoi l'ensemble du système d'engagements internationaux dans le domaine de la gouvernance démocratique, des droits de l'homme et de la maîtrise des armements ne fonctionne pas dans cette partie de notre territoire national. La population locale vit dans une situation de vide juridique, et son avenir est incertain. Des forces étrangères sont toujours stationnées en Moldova, malgré l'absence de consentement du gouvernement hôte et en dépit des décisions et engagements antérieurs relatifs à leur retrait.

En même temps, il ressort clairement qu'il existe des considérations objectives pour ce qui est de la résolution de la question de Transnistrie. Les mesures pratiques prises par le Gouvernement moldove indiquent clairement que le règlement du conflit transnistrien est l'une de ses principales priorités. Nous ne cessons de préconiser une politique de dialogue, d'ouverture et de confiance. Nous nous attachons à établir des contacts réguliers entre Chisinau et Tiraspol au niveau des représentants politiques, ainsi que des groupes de travail mis en place pour renforcer la confiance dans divers domaines. Notre objectif principal est de fournir à la population et aux entreprises de la région un appui fort nécessaire, y compris par l'entremise de programmes et de projets internationaux.

Les partenaires internationaux du processus de règlement ont également manifesté le souhait

d'intensifier leur engagement dans l'optique de la réintégration territoriale intégrale de la République de Moldova. Il faut encourager cette tendance positive, et la première chose à faire serait de reprendre au plus vite et sans condition les négociations officielles selon la formule « 5 + 2 ». Cela nous permettrait de commencer à mettre au point la formule d'un règlement viable et global sur la base des principes de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République de Moldova.

Cela nous fournirait également le cadre nécessaire à la mise en œuvre de projets d'établissement de la confiance et de réintégration, ainsi qu'à la transformation des opérations actuelles dites de « maintien de la paix » en une mission civile internationale basée sur des critères et un mandat internationaux pertinents. Dans ce contexte, nous sommes convaincus que le sommet de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, qui doit avoir lieu à la fin de cette année, définira clairement les perspectives de règlement du conflit transnistrien et de retrait des forces étrangères de la Moldova, conformément aux engagements pris lors du sommet précédent.

Nous voudrions saisir la présente occasion pour réitérer notre position de principe selon laquelle les situations de conflit, où qu'elles se trouvent, ont de graves répercussions sur la paix, la sécurité et la stabilité. Il faut donc les régler dans le respect rigoureux de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États.

Nous jugeons préoccupantes les tentatives faites, par des entités non étatiques en particulier, pour déformer et redéfinir le sens de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur le Kosovo. Ces tentatives sont contraires à l'esprit et à la teneur des principes impératifs du droit international, et elles compromettent l'ordre juridique international, ainsi que la sécurité et la stabilité internationales. Il est donc de la plus haute importance de signaler clairement que le droit international ne confère pas à des groupes ethniques, linguistiques ou religieux le droit de faire sécession du territoire ou de l'État dont ils font partie sans le consentement dudit État.

Comme d'autres États Membres, la République de Moldova souscrit pleinement à l'opinion selon laquelle cette sécession unilatérale ne saurait être un moyen acceptable de régler des questions conflictuelles. Lorsque nous tentons de parvenir à un

règlement, il nous faut reconnaître dès le départ que chaque cas est unique et ne doit pas constituer un précédent pour examiner et régler d'autres conflits se produisant dans un contexte différent.

La République de Moldova est déterminée à avancer sur la voie de l'intégration européenne, priorité fondamentale de nos politiques nationale et étrangère. La réalisation de cet objectif permettra à notre pays de s'engager sur la voie d'une stabilité et d'une prospérité régies par des valeurs démocratiques et le respect des droits fondamentaux de l'homme, l'état de droit et la liberté économique.

Les relations entre la Moldova et l'Union européenne se sont intensifiées au cours de l'année écoulée, notre gouvernement ayant pris le ferme engagement d'améliorer les liens avec l'Union européenne et ses États membres. Le 12 janvier, nous avons lancé avec succès des négociations sur l'Accord d'association, et avons tenu trois cycles de négociations qui nous ont permis d'arriver à une convergence de vues. Par ailleurs, nous avons ouvert trois dialogues avec l'Union européenne, sur les droits de l'homme, la libéralisation des visas et la création d'une large zone de libre-échange. Nous avons bon espoir que l'approche constructive de notre processus de coopération favorisera les progrès de notre pays sur la voie de l'intégration européenne. Nous remercions les États membres de l'Union européenne de l'appui ferme et énergique qu'ils ont accordé au programme européen ambitieux de la Moldova.

Qui plus est, nous estimons que depuis l'adoption du Traité de Lisbonne, de nouvelles opportunités se sont fait jour pour une coopération accrue de l'Union européenne avec ses partenaires internationaux, dont l'Organisation des Nations Unies. Nous tenons à exprimer notre appui à une participation active et efficace de l'Union européenne aux travaux de l'Assemblée générale.

Je voudrais, pour terminer, réitérer que la participation de la République de Moldova aux travaux de l'ONU est l'un des objectifs stratégiques de notre politique étrangère. Notre pays reste déterminé à réaliser les objectifs inscrits dans la Charte des Nations Unies, tels qu'énoncés par les pères fondateurs il y a 65 ans et auxquels tous les États Membres ont souscrit.

Le Président : Je donne maintenant la parole au Chef de la délégation de la Principauté de Monaco.

M^{me} Picco (Monaco) : Monsieur le Président, je vous adresse les plus chaleureuses félicitations de la délégation de la Principauté de Monaco pour votre élection à la présidence de la soixante-cinquième session et vous renouvelle l'assurance qu'en ma qualité de membre du Bureau de l'Assemblée générale, je n'épargnerai aucun effort afin de contribuer au succès de votre mission au service des États Membres et de notre Organisation.

Nous nous apprêtons à débiter nos travaux sur une note d'optimisme en raison du réengagement sans faille de la communauté internationale en faveur des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), mais aussi en raison de la conviction réaffirmée, dans le cadre du débat général qui s'achève, que l'Organisation des Nations Unies est au cœur de la gouvernance mondiale et demeure, en dépit de maintes difficultés, notre meilleur atout au service de la paix, du développement et de la justice.

La croissance économique, indispensable au développement et donc à des relations internationales apaisées, ne peut prendre essor en l'absence de règles internationales bien définies et justes et sans le respect de l'état de droit au niveau national. Notre Organisation a contribué sans relâche, ces dernières années, au renforcement des capacités des États Membres afin qu'ils soient en mesure d'offrir à leurs citoyens des institutions propices à leur épanouissement au sein de leur communauté. L'état de droit est aussi l'assurance que la lutte contre la corruption ne saurait être un vain mot, que le respect des droits de l'homme est universel et que la justice est indépendante et impartiale.

Les bénéfices de la croissance économique doivent être partagés et équitables. Ils doivent prendre en considération les besoins des plus démunis, contribuer à la cohésion sociale en visant la réalisation des OMD et impliquer la pleine participation de tous les partenaires.

C'est le sens de l'engagement de Monaco au sein du Groupe pour la gouvernance mondiale dont les membres sont convaincus de la nécessité d'associer le Secrétaire général de l'Organisation aux travaux du Groupe des Vingt (G-20) en raison de la pertinence de l'ordre du jour de l'Assemblée générale en matière de gouvernance internationale. À cet égard, je rappelle la déclaration ministérielle du Groupe pour la gouvernance mondiale, adoptée ce 27 septembre afin de contribuer à la réflexion du groupe de travail sur le

développement du prochain sommet du G-20 de Séoul, en novembre.

Comme l'a rappelé S. A. S. le Prince Albert II devant cette Assemblée, la Principauté est déterminée à agir en partenaire responsable et solidaire, et elle poursuivra ses efforts de mobilisation, tant dans le cadre de son aide publique au développement que dans celui de l'aide d'urgence aux populations frappées par des catastrophes naturelles (A/65/PV.4).

À l'heure où la présence et les activités du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés se révèlent chaque jour plus nécessaires et plus périlleuses, la cause des réfugiés et des personnes déplacées doit plus que jamais trouver naturellement sa place dans nos politiques et être soutenue de manière inconditionnelle par la communauté internationale. Nous souhaitons ici reconnaître le dévouement, parfois au péril de leur vie, des milliers de personnes qui œuvrent sous la bannière de l'Organisation des Nations Unies, tant en situation humanitaire d'urgence que dans le cadre d'opérations de maintien de la paix.

La place des femmes en tant que moteur du développement n'est plus à démontrer. Je souhaite rendre un hommage particulier au Secrétaire général et à la Vice-Secrétaire générale qui ont contribué à renforcer le rôle des femmes au sein de l'ONU. Monaco se félicite de la nomination de M^{me} Michelle Bachelet à la tête d'ONU-Femmes et l'assure d'ores et déjà de son plein soutien.

La Principauté a également fait sienne la conviction qu'investir dans la santé des femmes et des enfants est indispensable pour édifier des sociétés plus stables, plus pacifiques et plus productives, réduire la pauvreté et stimuler la croissance économique. Dans cet esprit, elle soutient la Stratégie mondiale pour la santé des femmes et des enfants, qui représente un pas supplémentaire vers la pleine autonomisation des femmes.

Alors que des atrocités continuent d'être commises contre les civils, et considérant en particulier la lâcheté criminelle des violences sexuelles, nous saluons le courage et l'engagement de la Représentante spéciale, M^{me} Margot Wallström, chargée de responsabiliser la communauté internationale et d'assurer la mise en œuvre effective de la résolution 1325 (2000) au seuil du dixième anniversaire de son adoption.

Monsieur le Président, avec votre leadership et notre volonté commune, l'Assemblée générale a les moyens de démontrer son rôle central sur les thèmes ayant le plus d'importance pour notre avenir, alors que nous sommes tous conscients des conséquences dommageables sur la planète de la surexploitation de ses richesses et de sa biodiversité. Nous attachons donc la plus grande importance à la préparation de la Conférence Rio +20 et nous espérons que l'économie verte et les possibilités qu'elle offre s'imposeront comme vecteur du développement durable.

Vous pourrez également compter sur l'appui de notre délégation en vue du prochain sommet sur les maladies non transmissibles et du processus de consultations relatif à la révision du statut du Conseil des droits de l'homme et de la Commission de consolidation de la paix, pour laquelle il faudra tenir compte de la déclaration que vient d'adopter le 23 septembre dernier (S/PRST/2010/18) le Conseil de sécurité réuni au niveau ministériel.

En ce début de XXI^e siècle, nos délibérations doivent contribuer au rapprochement et à la complémentarité de nos actions. Seule notre Organisation est dotée à la fois des moyens mais aussi de la légitimité pour parvenir à mettre en place une gouvernance mondiale effective, et chacun d'entre nous doit faire preuve de pragmatisme et œuvrer dans un esprit constructif pour parvenir à nos fins.

L'interdépendance des défis mondiaux auxquels nous sommes tous confrontés exige que nous définissions de concert un ensemble de règles visant à coordonner nos politiques et régir les relations entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile. Nous partageons votre conviction, Monsieur le Président, que notre Organisation doit être au cœur de ce nouveau multilatéralisme et que celui-ci doit être fondé à la fois sur l'intégration et la solidarité.

Le Président : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Sonatane Taumoepeau-Tupou, Chef de la délégation du Royaume des Tonga.

M. Taumoepeau-Tupou (Tonga) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous félicite moi aussi chaleureusement de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-cinquième session. Soyez assuré, comme toujours, de la coopération et de l'appui de la délégation tongane. Je tiens par ailleurs à exprimer mes remerciements à votre prédécesseur, S. E. M. Ali Treki, pour sa présidence de

l'Assemblée à sa soixante-quatrième session, qui vient juste de s'achever.

Je tiens d'autre part à remercier l'infatigable Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, pour le dynamisme résolu avec lequel il mène l'Organisation face aux événements mondiaux sans précédent auxquels elle doit faire face. Nous saluons par ailleurs le travail inlassable effectué par le Secrétariat et par ses institutions, et en particulier par ceux qui ont sacrifié leur vie en accomplissant cette tâche.

Dix ans après leur définition, les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) restent l'expression de notre ferme volonté mondiale d'améliorer durablement la qualité de vie de tous les peuples, de notre quête mondiale du bonheur, pourrait-on dire. Il n'est donc pas surprenant que les OMD soient maintenant devenus une composante essentielle de la planification de notre développement national.

Les Tonga ont récemment présenté leur deuxième rapport national sur la mise en œuvre des OMD, qui souligne les résultats positifs obtenus s'agissant des huit objectifs. En ce qui concerne l'objectif 1, relatif à l'élimination de l'extrême pauvreté et de la faim, le rapport indique que si la communauté internationale reconnaît que les Tonga ne souffrent pas de l'extrême pauvreté ou de la faim, certains ménages sont en difficulté, et que nous nous efforçons de répondre à leurs besoins. En ce qui concerne l'objectif 2, le taux de scolarisation net dans l'enseignement primaire était de 93 % en 2008, ce qui indique que les Tonga ont presque atteint l'objectif de l'éducation primaire pour tous. L'objectif 6, qui concerne la lutte contre l'incidence des maladies non transmissibles et la nécessité d'en stopper la propagation et de les faire régresser d'ici à 2015, et l'objectif 5, qui concerne l'accès universel à la santé de la reproduction, restent tous deux problématiques.

Pourtant, malgré le climat économique et financier mondial toujours incertain, les Tonga restent déterminées, au cours des cinq années qui nous séparent de l'échéance de 2015, et au-delà, à accomplir de nouvelles avancées vers la réalisation des OMD. Nous comptons franchir l'une de ces étapes en 2011, dans le cadre de l'objectif 6, avec la convocation attendue d'une réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles.

Tout autant qu'ils marquent l'avènement du XXI^e siècle, les OMD traduisent de notre point de vue

nos aspirations générales en ce nouveau millénaire, y compris au-delà de 2015. Une grande partie des progrès futurs des Tonga dépendront de notre détermination et de notre capacité à nous appuyer sur nos initiatives nationales, que vient compléter l'action de nos partenaires de développement et de la communauté internationale.

Lors de la réunion annuelle des dirigeants du Forum des îles du Pacifique, qui s'est tenue à Port-Vila le mois dernier, les dirigeants ont adopté la Déclaration de Port-Vila sur l'accélération des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, dans laquelle ils ont établi des liens entre la réalisation des OMD et l'état des progrès enregistrés dans les 19 domaines prioritaires définis par la Stratégie de mise en œuvre de Maurice.

Si le Programme d'action de la Barbade est à marquer d'une pierre blanche en ce qu'il a inscrit définitivement les petits États insulaires en développement à l'ordre du jour mondial, les liens qui existent entre les OMD et l'examen Maurice +5 représentent une boussole fiable pour définir la direction que doivent prendre les petits États insulaires en développement, leurs partenaires de développement et la communauté internationale pour pouvoir progresser. Nous nous associons aux précédents orateurs qui ont remercié l'Ambassadeur du Luxembourg et l'Ambassadeur de Singapour d'être parvenus à dégager un consensus sur le document final de l'examen Maurice +5.

À l'instar d'autres pays, les Tonga appellent à la création au sein du système des Nations Unies d'une catégorie officielle pour les petits États insulaires en développement. Cela permettra non seulement de consolider les liens internes et l'infrastructure du système mais aussi de renforcer sa capacité de mieux tenir compte des besoins des petits États insulaires en développement (PEID) et de mieux y répondre. Tant qu'aucune mesure ne sera prise pour revoir le traitement des questions liées aux PEID par le système des Nations Unies, les progrès demeureront superficiels.

La plupart des déclarations que nous avons entendues ces deux dernières semaines continuent d'être axées, à juste titre, sur les changements climatiques. Au final, notre capacité collective en tant qu'États ne nous a pas permis de répondre, à Copenhague, aux attentes mondiales, et de nombreux pays, telles les Tonga, ont dû se contenter de

rechercher à la loupe les rares avancées qui figurent dans l'Accord de Copenhague. De ce fait, à Cancún, nous aurons tous la possibilité de dépasser nos intérêts nationaux et régionaux étroits et d'assumer notre responsabilité et notre devoir collectifs en tant qu'États-nations, en particulier envers les États les plus vulnérables, les moins responsables de la situation actuelle et les moins en mesure de faire face aux caprices des changements climatiques.

Pour poursuivre le travail accompli par les petits États insulaires en développement du Pacifique sur la résolution intitulée « les changements climatiques et leurs répercussions éventuelles sur la sécurité » (résolution 63/281), adoptée par consensus par l'Assemblée, nous nous associons aux autres orateurs qui ont encouragé vivement les membres actuels et futurs du Conseil de sécurité à prendre conscience qu'il s'agit d'un impératif moral et à maintenir l'impulsion donnée en prenant des mesures constructives et dynamiques pour appliquer cette résolution. En tant qu'arbitre ultime sur la question de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil doit veiller à jouer un rôle actif de chef de file dans ce domaine.

Les Tonga continuent de suivre de près les discussions en cours entre les États Membres sur la réforme du Conseil de sécurité et constatent que peu de progrès ont été accomplis à ce jour. Une organisation telle que la nôtre, qui aspire aujourd'hui à préserver sa forte légitimité et son rôle central au niveau mondial, doit se montrer ouverte et être prête à réexaminer avec sérieux les éléments qui font sa particularité et la caractérisent. Nous pensons que le fonctionnement et la composition du Conseil de sécurité en font partie.

Nous continuons d'appuyer la réforme du Conseil. Il tombe sous le sens qu'une expansion des deux catégories de membres, permanents et non permanents, est nécessaire, certains États – le Japon, l'Allemagne, le Brésil et l'Inde – pouvant légitimement prétendre à un siège permanent au Conseil de sécurité. La catégorie des membres permanents doit également permettre une juste représentation de l'Afrique.

Les Tonga continuent d'appuyer les efforts considérables déployés par le Président Obama et son administration, le Quatuor et les pays de la région concernée en faveur des pourparlers directs visant à aboutir à une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient. Même si l'objectif de deux États vivant côte à côte à l'intérieur de frontières sûres, dans un climat de paix durable et de véritable sécurité, notamment la

création d'un État palestinien viable à même de tirer pleinement parti du potentiel réel de sa population, semble continuer de nous échapper, nous encourageons toutes les parties à poursuivre ce nouveau cycle de dialogue avec une détermination et une conviction renouvelées.

Les Tonga sont un des 13 petits États insulaires en développement du Pacifique à avoir participé au sommet historique qui s'est tenu cette année à Abou Dhabi entre des dirigeants du Pacifique et la Ligue des États arabes pour échanger leurs points de vue sur les défis actuels et futurs posés à nos régions respectives. Ce sommet historique et ses conclusions sont en phase avec l'objectif de plus en plus affirmé de la politique étrangère des Tonga de voir participer aux discussions des pays et des régions qui n'avaient pas été pris en compte jusqu'alors. Cette évolution s'inscrit directement dans la lignée de notre participation active aux travaux de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA), de notre intérêt constant pour les énergies renouvelables et le potentiel qu'elles offrent et de la toute première visite qu'a effectuée S. M. le Cheikh Abdullah Bin Zayed Al-Nahyan aux Tonga et dans plusieurs autres petits États insulaires en développement du Pacifique dans le but d'établir des contacts avec notre région. À cet égard, nous prenons note avec satisfaction du Programme pour un partenariat dans le Pacifique qui pourrait permettre de répondre aux attentes des populations du Pacifique en matière de développement.

Plus tôt cette année, les Tonga ont, conformément à leurs obligations au titre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, officiellement déposé une demande partielle devant la Commission sur les limites extérieures du plateau continental. Maintenant que nous avons officiellement présenté notre demande à la Commission, une des questions qui nous préoccupent est le délai semble-t-il très long entre le dépôt et l'examen des demandes présentées par des pays tels que les Tonga. Nous encourageons les autres États parties à la Convention à envisager sérieusement d'apporter les changements nécessaires pour que la Commission puisse s'acquitter de son mandat et examiner les demandes de tous les États parties dans des délais raisonnables.

Les Tonga se félicitent de l'issue fructueuse de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010, notamment la réaffirmation de la prise en compte des préoccupations exprimées par les petits États insulaires

en développement s'agissant de la sûreté du transport des matières radioactives par voie maritime et l'annonce faite par les États-Unis de leur intention de ratifier les Protocoles au Traité sur la zone dénucléarisée du Pacifique Sud (Traité de Rarotonga).

L'année dernière, le jour de l'intervention du Premier Ministre de mon pays devant l'Assemblée marquait le dixième anniversaire de l'admission des Tonga en tant qu'État Membre de l'Organisation des Nations Unies. Cette admission a été l'aboutissement d'un long chemin vers le statut d'État entamé à petits pas il y a 135 ans, lorsqu'en 1875 le roi George Tupou I^{er} dota les Tonga d'une Constitution.

Quelque 135 ans plus tard, nous sommes conscients que notre système national de gouvernance doit être renforcé de manière à être en meilleure adéquation avec les systèmes robustes et dynamiques de gouvernance démocratique qui dominent aujourd'hui. Aussi, au moment même où j'interviens ici aujourd'hui, se déroule la clôture historique de la session de l'Assemblée législative des Tonga, la dernière au titre du système de gouvernance actuel. Des élections doivent se tenir à la fin de cette année, le 25 novembre, dans le cadre de notre nouveau système de gouvernance. Tandis que sont améliorées les modalités de représentation démocratique, les valeurs et les libertés fondamentales garanties par la Constitution continuent de protéger et d'appuyer tous les Tongans.

Comme le sait tout petit État insulaire en développement, la présence de nos États, ici, à New York, nous oblige à consentir des sacrifices importants alors que nos ressources sont déjà très limitées. Nous le faisons toutefois car nous sommes conscients qu'en dépit de notre taille, de notre isolement et de notre éloignement géographique, nous ne sommes pas épargnés par les problèmes mondiaux qui nous touchent tous. En tant que représentants, nous avons la responsabilité, vis-à-vis de notre gouvernement et de notre peuple, de jouer bien plus qu'un rôle d'observateur dans les travaux de notre Organisation.

Le Royaume des Tonga réaffirme donc les droits et les responsabilités que lui confère la Charte des Nations Unies et nous nous engageons, à notre manière, à continuer de participer de façon active et constructive aux travaux de notre Organisation pour faire entendre la voix des Tonga sur les questions mondiales qui concernent chacun d'entre nous. Même si de nombreux sous-groupes et groupements d'États

tels que le Groupe des Vingt et le Groupe des Huit se réunissent de temps à autre pour servir un objectif particulier ou apporter des retouches opportunes, qu'il s'agisse de réformer les institutions internationales de gouvernance financière ou de remettre en marche la gestion internationale de l'environnement, l'ONU continue de jouer un rôle décisif en tant qu'institution viable et stable dans un contexte qui ne cesse d'évoluer.

Pour terminer, à 65 ans, toute autre organisation pourrait songer à la retraite, mais la force de notre Organisation réside autant dans les principes consacrés par la Charte que dans les personnes qu'elle doit continuer d'inspirer et pour qui elle demeure utile, les jeunes en particulier. En cette Année internationale de la jeunesse, l'ONU et tous les États Membres doivent s'assurer que nous lèguerons un héritage digne de ce nom à la prochaine génération.

Le Président : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Camillo Gonsalves, Chef de la délégation de Saint-Vincent-et-les Grenadines.

M. Gonsalves (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (*parle en anglais*) : Saint-Vincent-et-les Grenadines se félicitent, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-cinquième session, et en attendent beaucoup. Vous qui êtes l'un des principaux architectes de l'entrée de votre pays à l'ONU, vous avez en effet démontré votre foi en l'importance de cette institution et de son rôle dans le contexte international moderne. Juché sur les épaules des géants qui vous ont précédé à ce poste, vous saurez, nous en sommes sûrs, mettre à profit vos compétences et votre expérience sans pareil pour faire progresser notre programme complexe.

Nous sommes en outre heureux que vous ayez choisi pour thème de votre présidence de l'Assemblée générale, le sujet « réaffirmer le rôle central de l'ONU dans la gouvernance mondiale ». C'est un thème qui résonne avec force pour Saint-Vincent-et-les Grenadines, ainsi que pour beaucoup des petits États marginalisés qui représentent une part importante des 192 membres de l'Assemblée générale.

Ce sont nous, les petits États, qui sommes devenus les gardiens les plus jaloux et zélés de la Charte des Nations Unies. Cette vigilance est le fruit du principe et de la nécessité. La Charte est en effet le document qui garantit notre place au sein de l'Assemblée à égalité de souveraineté avec tous les autres pays du monde. L'ONU demeure la seule

enceinte qui nous offre aussi bien un siège qu'une voix au chapitre dans les affaires mondiales. Pour Saint-Vincent-et-les Grenadines, l'ONU doit être au centre de la gouvernance mondiale parce que c'est là notre seule option. Certains États se retrouvent par un heureux hasard dans le saint des saints, à savoir le Conseil de sécurité, le Groupe des Huit (G-8), le Groupe des Vingt (G-20) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Pour eux, l'importance du pôle unique que constitue l'ONU varie au gré des courants politiques et des sables mouvants des intrigues des grandes puissances. Saint-Vincent-et-les Grenadines ne connaissent pas ce luxe. Nous ne pouvons pas prendre nos billes et rentrer chez nous, pour aller jouer sur d'autres terrains et interagir dans d'autres instances. Nous n'avons que l'ONU. Son rôle fondamental dans la gouvernance mondiale est donc, pour nous, une vérité indiscutable et essentielle.

Vous prenez les rênes de l'Assemblée générale, Monsieur le Président, au moment où le rôle central de l'ONU est remis en question comme jamais auparavant. Plusieurs organisations et petits groupes d'États, à la composition sélective et au *modus operandi* opaque, se sont unis pour prendre des décisions engageant le monde et influencer sur le cours de notre existence après la guerre froide. En ce qui nous concerne, peu nous importe de savoir si ces groupes se sont formés pour contrebalancer ou accélérer la baisse d'efficacité de l'ONU. Il demeure que les crises mondiales sur les plans économique, climatique, commercial et des réformes nous ont mis sur la sellette et que nous n'avons pas su y faire face. Le risque est grand que nous ne devenions plus qu'un simple salon où l'on cause, un magma de bureaucraties lourdes, ou encore une enceinte sans pouvoir où l'on entérine sans discuter des décisions prises ailleurs. Pour éviter un destin aussi ignominieux, il nous faut défendre activement notre rôle et notre légitimité en tant que centre mondial de gouvernance et de décision internationale. Qu'il nous soit permis de formuler ici quelques suggestions simples en guise de contribution à cet objectif.

Premièrement, pour que le concept de gouvernance mondiale prenne tout son sens et garde sa pertinence, il convient d'injecter un certain degré de cohérence et de prévisibilité dans les règles qui régissent notre famille. Saint-Vincent-et-les Grenadines sont attachées à l'état de droit international et au rôle des institutions qui font progresser la primauté du droit

et tranchent les différends internationaux. La gouvernance est un vain mot si les riches et puissants se considèrent au-dessus des règles et des responsabilités nées des décisions prises.

À cet égard, citons l'affaire du différend en cours entre les États-Unis et Antigua-et-Barbuda sur la question des jeux en ligne, qui a déjà été tranché par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en faveur d'Antigua-et-Barbuda. Nous exhortons ces deux pays – deux grands amis tous deux de Saint-Vincent-et-les Grenadines – à parvenir rapidement à un règlement juste et équitable de cette question. Notre région a été la victime malheureuse, et sans aucun doute involontaire, des décisions de l'OMC qui ont mis à sac notre industrie bananière autrefois florissante, et menacé de gripper définitivement ce moteur essentiel de notre développement. L'affaire contre les tarifs bananiers a été portée avec succès devant l'OMC par les États-Unis, qui ne font pousser aucun régime de bananes. Nous sommes convaincus que nos amis se conformeront à la présente décision, relativement mineure concernant les jeux, tout comme nous avons bien été obligés de nous adapter aux précédentes décisions, qui ont bouleversé notre existence.

Deuxièmement, les résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée générale doivent avoir une valeur supérieure à celle du papier sur lequel elles sont imprimées. Dans les archives poussiéreuses de notre Organisation se trouvent des décisions et des résolutions obtenues de dure lutte sur la Palestine, les droits de l'homme et la crise économique. Chaque année, nous appelons de manière quasi unanime à la levée de l'embargo sur Cuba. À la suite de quoi nos documents sont soigneusement classés, pour être ignorés par leurs opposants ou exhumés au cours de sessions suivantes avec, au mieux, quelques nouveaux progrès. Tant que les décisions et résolutions de l'Assemblée générale resteront un menu à la carte où les États Membres peuvent se servir comme bon leur semble, notre rôle dans la gouvernance restera au point mort. Les États Membres doivent prendre la décision souveraine d'honorer la volonté de la communauté internationale, non parce qu'ils le doivent, mais parce que c'est la chose à faire. Si nous continuons de défendre les décisions sur lesquelles nous sommes d'accord tout en faisant fi des autres, nous ne participons pas de bonne foi aux délibérations de cet organe, et nous faisons violence au concept même de communauté des nations.

On ne doit pas non plus laisser les États manipuler le concept de consensus pour en faire un veto virtuel contre l'action de l'ONU. Le consensus doit certes être le but à atteindre, mais il ne doit jamais constituer un obstacle à une mesure décisive de l'Assemblée générale. Une mesure nécessaire, souhaitable et urgente ne saurait être sacrifiée sur l'autel du consensus. La démocratie exige que, lorsque le consensus ne peut être atteint, la volonté exprimée par la majorité soit respectée.

Troisièmement, nous devons tenir chaque pays responsable des engagements pris volontairement. On a beaucoup dit et écrit à propos de la lassitude des donateurs, formule lapidaire pour traduire la capacité d'attention limitée des donateurs multilatéraux et bilatéraux face aux problèmes systémiques de développement. On a beaucoup moins parlé de la lassitude des promesses, à savoir l'exaspération du monde en développement face aux engagements souvent pris mais rarement tenus. Mais ne nous y trompons pas, cette lassitude s'est installée. Nous sommes en effet de plus en plus fatigués d'attendre les 0,7 % du revenu national brut promis par le monde développé lors de la Conférence internationale sur le financement du développement à Monterrey en 2002, les milliards promis au Sommet du G-8 à Gleneagles en vue de doubler l'aide destinée à l'Afrique, les 10 milliards de dollars ironiquement appelés fonds de démarrage rapide, qui étaient censés être versés cette année afin de financer l'adaptation aux changements climatiques, et les 1,1 billion de dollars promis par le G-20 en avril 2009.

Pour Saint-Vincent-et-les Grenadines, il est donc déconcertant de voir que certains de nos amis et partenaires de développement peuvent ressentir une lassitude des donateurs, alors qu'ils n'ont pas encore déboursé ce qu'ils avaient originellement promis. Il est tout aussi confondant de constater que, en raison de cette supposée lassitude, les donateurs posent tellement de conditions et d'obstacles bureaucratiques pour débloquer l'aide qu'elle en devient à peu près inaccessible. Des petits États comme le nôtre n'ont ni la capacité ni le désir de mettre en place une bureaucratie entièrement consacrée à la navigation dans les méandres administratifs des flux irréguliers et imprévisibles de l'aide. Nous ne sommes pas non plus intéressés par l'entretien d'une armée de consultants étrangers, qui semblent être les premiers bénéficiaires de certains efforts internationaux en matière de développement.

La lassitude face aux promesses se transforme en colère au vu de la situation du peuple haïtien après le tremblement de terre incomparablement dévastateur du 12 janvier. En mars de cette année, l'ONU a organisé une exaltante conférence des donateurs, au cours de laquelle 10 milliards de dollars ont été promis pour le relèvement d'Haïti après le tremblement de terre. Aujourd'hui, six mois après cette conférence, et huit mois après le séisme, seul un pourcentage ridicule de ces promesses a effectivement été tenu. Moins de 20 000 abris temporaires ont été construits pour l'instant, et plus de 1,5 million d'Haïtiens vivent encore sous tentes. Il y a quelques jours, nous avons appris que des femmes et des enfants vivant dans des villages de tentes avaient été tués par la violence des pluies et des vents qui ont frappé Haïti. Personne ne peut dire que c'était imprévisible, alors que la Communauté des Caraïbes (CARICOM) a sonné l'alarme pendant des mois pour prévenir des dangers que comportait l'imminente saison des pluies. Survivre à une catastrophe telle qu'un tremblement de terre pour mourir à cause de la pluie est une tragédie sans fond. La mort parfaitement évitable de ces femmes et de ces enfants continuera de peser sur la conscience de cet organe et de l'ensemble de ses membres. Parler ne coûte pas grand-chose, même si le sujet tourne autour de sommes chiffrées en milliards de dollars. Les promesses sont faites pour être tenues. Nous devons demander des comptes à ceux qui ne cessent de faire des promesses vides de sens.

Quatrièmement, nous ne devons pas céder de terrain face à l'invasion rampante des groupements aux modes de fonctionnement exclusifs, non transparents et non représentatifs. Ainsi, nous ne doutons nullement que le G-20 ait un rôle utile et même essentiel à jouer dans l'économie mondiale : on peut logiquement comprendre qu'un groupe restreint des plus grandes puissances économiques mondiales, qui sont presque toutes nos proches amies, se réunissent officieusement pour traiter des questions qui ne touchent que leurs grandes économies. Cependant, la logique est moins claire lorsqu'il s'agit d'une crise qui s'est propagée rapidement et uniformément aux quatre coins du globe.

Pour cette raison, c'est avec préoccupation que Saint-Vincent-et-les Grenadines a pris note de la déclaration faite à Pittsburgh il y a un an, à l'effet que « Nous avons désigné le G-20 comme la principale instance de notre coopération économique internationale ». Il y a quelques jours, notre ami, le Président Obama des États-Unis, se faisait l'écho de

ces sentiments du haut de cette tribune en disant : « Nous avons aussi chargé le Groupe des Vingt de centraliser la coordination internationale » (A/65/PV.11).

Saint-Vincent-et-les Grenadines n'était pas incluse parmi ces « nous » qui, à Pittsburgh, ont confié ce rôle au G-20. En effet, nous n'avons pas été conviés à cette réunion. Pas plus que 172 autres États Membres, nous n'avons pas vu son ordre du jour ni lu le procès-verbal des décisions qui y ont été prises. En défenseurs loyaux de la Charte des Nations Unies, nous tenons aussi à souligner que son Article 1 et son Article 55 désignent l'ONU comme l'instance chargée de la coopération économique internationale et de la recherche des solutions dans ce domaine.

En fait, notre mise en garde à l'égard du G-20 se retrouve jusque dans l'appui qu'affiche pour lui le Président Obama. Je cite une fois de plus sa déclaration d'il y a quelques jours : « car dans un monde où la prospérité est plus partagée, nous devons élargir notre cercle de coopération afin d'y inclure les économies émergentes – des économies de tous les coins du globe » (*ibid.*). Nous sommes absolument d'accord là-dessus.

Au lendemain de la crise financière la plus grave que l'on ait connue depuis la Grande Dépression, il ne faudrait pas exclure 172 économies des discussions sur l'économie, et les laisser attendre avec inquiétude à la porte du G-20 des messages et des changements de politiques dont dépend leur survie. Dans les Caraïbes, nous avons été touchés de façon disproportionnée et catastrophique par la crise, dont nous ne sommes nullement responsables. Cependant, nous avons été obligés de compter sur les pays amis qui veulent bien parler en notre nom. Nous restons convaincus que les délibérations et les décisions passées du G-20, depuis sa mauvaise compréhension de la vulnérabilité et de la précarité des petits pays très endettés à revenu intermédiaire jusqu'à sa conception draconienne des services financiers offshore, auraient gagné à prendre en considération nos points de vue.

Par conséquent, nous appelons les Membres de l'ONU à redonner leur sens aux mots de notre Charte et à notre Organisation sa place d'instance chargée de la recherche de véritables solutions et de la coopération dans le domaine économique. Nous devons revitaliser les travaux du Conseil économique et social. Nous devons renouveler le mandat du groupe de travail à composition non limitée pour qu'il assure le suivi des

questions évoquées dans le Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement (voir résolution 63/303, annexe).

Une bonne gouvernance mondiale doit donc se fonder sur un monde sans exclusive. C'est là notre cinquième argument : aucun point du monde ne doit être exclu de notre famille mondiale.

À cet égard, nous voudrions attirer à nouveau l'attention sur nos amis de Taiwan. L'ONU et ses institutions spécialisées doivent trouver les moyens de garantir la participation véritable des 23 millions d'habitants de Taiwan. Tout comme leur puissance économique leur a valu de participer aux travaux de l'OMC tandis que le caractère universel des problèmes de santé a nécessité leur participation à ceux de l'Assemblée mondiale de la santé, ils devraient pouvoir faire partie intégrante des travaux de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, vu la portée mondiale des changements climatiques. De même, l'interdépendance qui caractérise les transports aériens internationaux, ainsi que nos préoccupations communes de sécurité, exigent la participation de Taiwan à l'Organisation de l'aviation civile internationale. Il ne s'agit pas d'une organisation non gouvernementale insignifiante dont la participation ou l'exclusion dépendrait des caprices de la bureaucratie. Il s'agit de l'expression légitime et dynamique d'une culture chinoise, culture noble et séculaire, dont les représentants sont 200 fois plus nombreux que la population de Saint-Vincent-et-les Grenadines.

Le Gouvernement et le peuple de taiwanais ont prôné une politique raisonnable et responsable de dialogue à l'aube d'une nouvelle ère dans les relations entre les deux rives du détroit et leurs états de service en matière de coopération et d'aide au développement dans le monde entier n'ont rien à envier à personne. La communauté internationale peut et devrait encourager et récompenser cet esprit de responsabilité mondiale citoyenne en permettant à Taiwan de participer à part entière aux institutions spécialisées dont il est question.

De la même manière, une réforme urgente en faveur d'une plus grande représentativité du Conseil de sécurité permettra de déterminer la véracité de nos engagements verbaux en faveur de la gouvernance, de la réforme et de la revitalisation. Rien ne justifie que l'Afrique tout entière ou d'autres puissances émergentes importantes et influentes continuent de se

voir refuser des sièges permanents au Conseil de sécurité. Les tenants du statu quo pourraient bientôt se rendre compte qu'ils protègent une institution dont la légitimité et la raison d'être sont de plus en plus remises en question.

Cependant, nous estimons que le Conseil est trop important pour qu'on le laisse glisser vers l'obsolescence. La réforme du Conseil de sécurité et l'augmentation du nombre de ses membres permanents et non permanents, y compris l'attribution de sièges de membres non permanents aux petits États insulaires en développement, s'imposent depuis trop longtemps.

Saint-Vincent-et-les Grenadines est fière d'avoir présenté sa candidature à un siège de membre non permanent du Conseil de sécurité pour le mandat de 2020-2021. Si nous sommes élus, nous serons le plus petit pays de tous les temps par la population à occuper ce siège et le quatrième des 14 pays de la CARICOM, Membres de l'ONU, à assumer de telles responsabilités. Notre candidature est fondée sur l'exclusion historique dont ont été victimes les États de la CARICOM et les petits États insulaires en développement au sein de cette importante Organisation et les avantages que, à notre avis, notre présence et nos points de vue apporteraient aux délibérations du Conseil.

Saint-Vincent-et-les Grenadines apporte des contributions monétaires et militaires modestes aux Nations Unies. Cependant, notre contribution au maintien de la paix et de la sécurité internationales se mesure à l'aune de notre aversion historique pour la guerre, de notre culture de tolérance, de paix et de pluralité et de l'opinion d'un petit État qui sait qu'on ne parvient pas forcément plus facilement à la paix en dépensant des millions de dollars ou en déployant des agents armés que par le biais du dialogue et d'activités modestes mais significatives de consolidation de la paix. Notre contribution tient d'ailleurs dans les deux mots de notre devise nationale, qui est simplement en latin « Paix et justice ».

Sixièmement, et surtout, nous ne devons jamais hésiter à utiliser cette institution pour réaliser notre ambition commune d'un monde meilleur et nous attaquer aux défis mondiaux de notre époque. Trop souvent, nous passons notre temps à essayer de modérer les attentes d'un monde qui nous demande à tous d'assumer notre rôle de chef de file, au lieu de nous montrer à leur hauteur.

Notre incapacité répétée à trouver une solution contraignante pour les mesures d'adaptation aux effets des changements climatiques et d'atténuation de ces effets illustrent bien cette réalité. Dans les mois qui ont suivi les tristes leçons tirées du prétendu Accord de Copenhague, des inondations dévastatrices au Pakistan et les incendies en Russie nous ont rappelé à nouveau qu'aucun pays n'était à l'abri des changements climatiques ou de leurs effets. Toutefois, on ne saurait comparer la vulnérabilité des grands pays aux ouragans, inondations et incendies ravageurs à la vulnérabilité existentielle propre aux petits États insulaires en développement. En effet, même si tous les pays sont vulnérables face aux catastrophes naturelles, seuls les petits États insulaires en développement courent le risque de disparaître de la carte du monde.

Pour cette raison, Saint-Vincent-et-les Grenadines ne veut pas qu'on réduise nos attentes à la veille de la Conférence de Cancún. On ne saurait remettre indéfiniment à plus tard la nécessité de conclure un accord contraignant et significatif sur les changements climatiques. Les tentatives ostensibles de calcul des coûts financiers ou politiques des mesures qui s'imposent pour sauver notre planète ne nous inspirent que du dégoût. Nous risquons de détruire notre planète en nous querellant sans vergogne sur des questions de dollars et de degrés. Si nous échouons, l'histoire nous jugera sévèrement, parce que nous aurons fait passer des intérêts mesquins et à court terme avant notre propre survie.

Dans le même ordre d'idées, et pour gagner du temps, Saint-Vincent-et-les Grenadines approuve et fait siennes les propositions faites par nos pays frères de la CARICOM en faveur d'une action rapide face aux défis mondiaux liés aux maladies non transmissibles, aux armes de petit calibre, aux stupéfiants, à la criminalité transnationale, au Cycle de négociations de Doha pour le développement, qui durent depuis 10 ans, à la coopération fiscale internationale, à l'aide préférentielle et à l'allègement de la dette pour les États insulaires à revenu intermédiaire. Nous ne pouvons pas laisser les considérations idéologiques nous distraire ou nous détourner de ces tâches, appuyées par la majorité.

Enfin, un élément essentiel du principe primordial de l'égalité souveraine est la souveraineté elle-même. Nous souscrivons de tout cœur aux paroles du grand musicien et poète des Caraïbes, Bob Marley : « Chaque homme a le droit de choisir son propre destin ». Par conséquent, nous rejetons tout aussi

catégoriquement toute ingérence extérieure ou étrangère dans les processus démocratiques d'États indépendants. C'est un principe sur lequel nous sommes intransigeants. Dans nombre de nos petits pays, quelques mercenaires de petite envergure ou des millionnaires idéalistes égarés ou mal informés suffisent à menacer radicalement le tissu social de nos démocraties fragiles. Malheureusement, ces intrus sont souvent aidés et encouragés par des opportunistes peu patriotes qui pensent que la souveraineté est un bien fongible monnayable et vendable au plus offrant, aussi vil soit-il, pour un avantage politique à court terme.

Saint-Vincent-et-les Grenadines est habitée par un peuple fier et noble à l'histoire marquée par un âpre combat pour la liberté et l'indépendance. Notre civilisation des Caraïbes, et de Saint-Vincent-et-les Grenadines qui en fait partie, a un mental d'acier; un acier forgé dans les feux de l'esclavage et du génocide et frappé sur l'enclume du colonialisme, de l'exploitation et de la résistance. Notre petite taille ne reflète nullement notre esprit indomptable. Notre indépendance sous-tend la résistance héroïque de Cuba à un blocus injuste et condamné par la communauté internationale. Notre force explique la noblesse avec laquelle le peuple haïtien a fait face à une tragédie inimaginable. Notre résilience est gravée dans notre histoire collective et résonne dans les noms des héros nationaux de notre région, tels que Nanny, Garvey, Bussa, Martí et Chatoyer, pour n'en citer que quelques-uns. Nos démocraties ne peuvent être ni achetées, ni vendues, ni intimidées. Et notre attachement à l'universalité démocratique de l'ONU et à la suprématie de la Charte des Nations Unies est, de même, inébranlable.

Dans ce contexte, Monsieur le Président, vous pourrez constater que Saint-Vincent-et-les Grenadines est votre alliée dans vos efforts pour rétablir le rôle central de cet organisme dans la gouvernance mondiale.

Le Président : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Jorge Valero Briceño, Chef de la délégation de la République bolivarienne du Venezuela.

M. Valero Briceño (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Au nom de la République bolivarienne du Venezuela, j'adresse tous mes vœux de succès au nouveau Président de l'Assemblée générale à sa session en cours pendant son mandat.

La révolution bolivarienne entend contribuer à la structure et au programme de l'ONU qui reflètent actuellement les rapports de force injustes existant au niveau mondial. Cette instance, sous sa forme actuelle, contribue à reproduire ces relations injustes héritées de la Seconde Guerre mondiale, relations qui deviennent plus exclusives et autoritaires à mesure que progresse la mondialisation néolibérale. Le Président de la République bolivarienne du Venezuela, Hugo Chávez Frías, a affirmé, le 15 septembre 2005, dans son allocution lors du débat général à la soixantième session de l'Assemblée générale des Nations Unies que « l'Organisation des Nations Unies a atteint ses limites. Et il ne s'agit pas simplement de procéder à une réforme. Le XXI^e siècle réclame des changements en profondeur qui ne seront possibles que grâce à une refonte de l'Organisation » (*A/60/PV.6, p. 19*).

Deux exemples navrants illustrent bien la structure injuste et irrationnelle du pouvoir mondial. Depuis 19 ans, l'écrasante majorité des pays à l'Assemblée générale des Nations Unies demande que cesse le blocus économique et commercial criminel imposé à l'héroïque peuple cubain. Pourtant qu'a fait cette Organisation pour que le Gouvernement des États-Unis respecte la volonté de l'Assemblée générale? La réponse est bien connue : rien.

Le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale ont adopté des dizaines de résolutions sur la question de Palestine, mais l'élite politique et militaire israélienne refuse de les respecter. La Puissance occupante agit en toute impunité, avec la complicité de son principal allié. Qu'a fait le Conseil de sécurité pour que la Puissance occupante respecte les principes du droit international, notamment le droit international humanitaire et en particulier les quatre Conventions de Genève de 1949? La réponse est bien connue : rien.

La refonte de l'ONU passe par le renforcement de l'Assemblée générale et de la façon dont elle traite les questions relatives à la paix et à la sécurité internationales. Le Venezuela s'élève contre le fait que quelques pays imposent leurs conditions dans ce domaine et que l'opinion de la majorité ne soit pas prise en compte. Au sein de l'ONU, une stratégie est mise en place afin d'affaiblir l'Assemblée générale et de l'exclure des grandes décisions mondiales, tandis que le Conseil de sécurité acquiert de plus en plus de pouvoir et d'influence sur l'ordre du jour de l'Organisation; et cet organe, le Conseil de sécurité, se saisit de questions qui ne relèvent pas de sa compétence selon la Charte des Nations Unies. Le

Secrétaire général de l'ONU est, selon la Charte, un fonctionnaire administratif de l'Organisation chargé de servir les intérêts de tous les États Membres et non les politiques de certaines puissances qui prétendent fixer les priorités de la communauté internationale.

Cela fait presque 20 ans que nous parlons de la réforme du Conseil de sécurité et du renforcement de l'Assemblée générale, mais, jusqu'à présent, presque rien n'a été accompli. L'appel du Président Hugo Chávez à une refonte de l'Assemblée générale est toujours d'actualité. À cette fin, le Venezuela propose d'éliminer le droit de veto exercé par seulement cinq Membres de l'ONU. Ces vestiges de la Seconde Guerre mondiale sont incompatibles avec le principe de l'égalité souveraine des États. Le Venezuela propose également d'augmenter le nombre de membres, tant permanents que non permanents, du Conseil de sécurité. Pourquoi les pays en développement n'ont-ils pas le droit de faire partie de cet organe?

Le Venezuela exhorte donc tous les États à proposer des candidats pour que l'élection au poste de Secrétaire général soit un processus démocratique. Le Venezuela considère que la résolution 11 (I), adoptée le 24 janvier 1946, relative aux conditions de nominations du Secrétaire général, n'empêche nullement les États Membres de débattre à l'Assemblée générale de la question et de voter pour son élection. Conformément aux principes démocratiques et à la transparence, les États Membres doivent participer aussi bien à la désignation de candidats qu'à la nomination de ce haut fonctionnaire. Les États seraient ainsi libres de choisir entre plusieurs possibilités.

La réforme de l'Organisation des Nations Unies exige également que les responsabilités en matière de paix et de sécurité internationales soient pleinement assumées par l'Assemblée générale, comme le prévoit la Charte des Nations Unies.

Les négociations portant sur le changement climatique se déroulent dans un contexte complexe qui rend difficile l'obtention d'un consensus sur la majorité des sujets. Les pays développés rejettent les engagements internationaux déjà entièrement en vigueur, notamment le Protocole de Kyoto. La République bolivarienne du Venezuela espère que, lors de la prochaine Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra à Cancún en fin d'année, nous parviendrons à un accord juridiquement contraignant et au contenu ambitieux qui

respectera la Convention-cadre sur les changements climatiques et le Protocole de Kyoto.

Le Venezuela lutte pour la création d'un modèle de développement fondé sur une nouvelle conception qui se substitue aux modèles de production et de consommation qui prévalent actuellement. Les pays en développement et les secteurs les plus vulnérables des pays développés subissent les effets de la crise économique et financière du capitalisme. Il est donc impératif d'envisager la transformation de ce modèle inhumain qui, avec cette crise, a aggravé la faim, le chômage, la pauvreté et les inégalités. La crise du capitalisme n'est pas terminée. Elle a un caractère structurel et se reproduit à l'infini. Les groupes privilégiés, l'économie financière, les spéculateurs, les monopoles et oligopoles, ainsi que les institutions de Bretton Woods vont continuer à faire en sorte que les pays en développement et les populations pauvres et les plus vulnérables du monde paient pour cette crise. Les recettes néolibérales qui sont appliquées en conséquence de la crise mondiale du capitalisme œuvrent en faveur d'un règne totalitaire des marchés financiers et creusent l'écart entre les riches et les pauvres au sein de ces pays, tout en accentuant les inégalités entre le nord et le sud.

Il convient en outre de souligner que les pays développés n'ont pas fait des efforts soutenus dans le cadre de l'aide publique au développement (APD) : à maintes reprises, les grands donateurs n'ont pas honoré l'engagement qu'ils ont pris d'affecter 0,7 % de leur produit national brut à l'APD.

Face à cette crise, les pays en développement doivent renforcer la coopération Sud-Sud et créer des mécanismes alternatifs et souverains pour éviter le monopole du crédit que conservent les institutions de Bretton Woods. Dans ce but, le Venezuela propose de créer et de consolider des institutions financières régionales comme la banque de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique – Traité commercial entre les peuples (ALBA-TCP) et la Banque du Sud. Nous nous félicitons des initiatives lancées en ce sens actuellement en Afrique et en Asie.

Le Venezuela accorde la plus haute priorité à la coopération Sud-Sud. En Amérique latine et dans les Caraïbes, des expériences ont été couronnées de succès, comme celle de Petrocaribe, qui promeut une coopération solidaire dans le domaine énergétique, ou celle d'ALBA-TCP, qui donne de très bons résultats dans la lutte contre la pauvreté et les inégalités. Ces

formes novatrices de coopération et de solidarité contribuent au développement de nos peuples et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

C'est avec une grande satisfaction que j'annonce que, malgré le contexte économique et financier international difficile, la République bolivarienne du Venezuela a réalisé la quasi-totalité des objectifs du Millénaire pour le développement, notamment dans les domaines de la pauvreté, de la santé, de l'alimentation, de l'éducation, de la mortalité infantile et de l'assainissement, entre autres. Nous tenons à rappeler que le Venezuela a, en février 2010, assumé la présidence du Sommet de l'Amérique latine et des Caraïbes sur l'intégration et le développement. La troisième édition du Sommet se tiendra dans notre pays le 5 juillet 2011, dans le cadre des célébrations du bicentenaire de la signature de notre déclaration d'indépendance.

Le Venezuela attache une importance particulière au processus d'union et d'intégration de l'Amérique latine et des Caraïbes. Les avancées dans ce domaine aboutiront à une Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes entièrement opérationnelle, concrétisant ainsi le rêve de nos libérateurs, qui est ancré dans la Constitution de la République bolivarienne du Venezuela. L'union de nos peuples – des peuples du sud, des peuples qui luttent pour leur indépendance, pour leur liberté, pour leur souveraineté et pour leur autodétermination – est une priorité de notre projet national Simon Bolívar, tel qu'inscrit dans notre premier plan socialiste pour la période 2007 à 2013.

Face aux tentatives répétées pour porter atteinte à la souveraineté des pays, et face à l'offensive du néolibéralisme et du capitalisme sauvages, le Gouvernement bolivarien demande que soit relancé le Groupe des 77 et de la Chine et le Mouvement des pays non alignés, afin que les pays en développement puissent défendre les intérêts de leurs peuples avec plus de force.

Nous souhaitons saisir l'occasion qui nous est donnée à cette tribune de remercier les nombreux gouvernements et mouvements populaires et sociaux qui, à travers le monde, ont félicité le Président Hugo Chávez Frías de sa victoire aux élections parlementaires dimanche dernier, le 26 septembre. Cette victoire témoigne clairement du soutien majoritaire dont bénéficient les politiques humanistes

lancées par le Gouvernement bolivarien. Elle permettra également à notre gouvernement, le Gouvernement bolivarien, d'intensifier sa solidarité avec les pays en développement.

Les défenseurs de la paix, de la justice, de la liberté et de la solidarité dans le monde peuvent continuer de compter sur l'appui de la révolution bolivarienne.

Le Président : Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Tine Morch Smith, Représentante permanente adjointe du Royaume de Norvège.

M^{me} Smith (Norvège) (*parle en anglais*) : La semaine dernière, nous avons réaffirmé nos engagements envers les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Nous avons décidé d'accélérer nos efforts. C'est aux pays en développement eux-mêmes qu'il incombe principalement de réaliser les OMD, et la communauté internationale a la responsabilité d'appuyer leurs efforts par des mesures d'aide au développement et d'allègement de la dette le cas échéant. La Norvège est et continuera d'être un partenaire de développement solide et fiable. Nous allons maintenir notre aide au développement à son niveau actuel substantiel, y compris notre appui considérable aux fonds et programmes des Nations Unies.

Cette année en particulier, nous sommes encouragés par l'appui énergétique accordé à l'amélioration de la santé maternelle et à la réduction de la mortalité infantile, les objectifs sur lesquels nous sommes le plus en retard. La Norvège travaillera avec le Secrétaire général pour veiller à ce que sa Stratégie mondiale pour la santé des femmes et des enfants se concrétise sur le terrain.

Les nombreuses réunions fructueuses et stimulantes tenues la semaine dernière indiquent également que les défis auxquels le monde est confronté et qui sont de nature de plus en plus internationale, doivent être examinés par des instances mondiales ouvertes à tous. Cela signifie donc qu'il faut engager un dialogue, souvent avec des interlocuteurs aux vues divergentes. L'ONU n'est pas faite pour conforter divers dirigeants dans leurs propres convictions, mais pour faire face aux différends et les surmonter. Il est donc tout à fait déplacé de voir certains orateurs abuser de cette tribune pour promouvoir des vues extrémistes ou faire des affirmations infondées. Les défis auxquels nous sommes confrontés sont trop importants pour que nous

nous en laissions détourner par des tentatives d'incitation aux conflits. Nous ne devons jamais perdre de vue que nous sommes une communauté mondiale pour la simple raison que nous faisons face aux mêmes dangers, que les mêmes menaces pèsent sur nous et que les mêmes valeurs nous unissent.

Les changements climatiques menacent l'ensemble de nos aspirations sociales et économiques. Qu'il me soit permis de signaler deux processus importants et dynamiques qui sont des plus prometteurs alors que nous examinons les résultats qui pourraient émaner de la conférence de Cancún : la limitation des émissions dues à la déforestation, et le financement.

Le Groupe consultatif de haut niveau du Secrétaire général sur le financement de la lutte contre les changements climatiques, que le Premier Ministre de la Norvège préside de concert avec le Premier Ministre de l'Éthiopie, s'efforce d'identifier les sources qui nous permettraient de réunir les fonds que nous nous sommes engagés à fournir à Copenhague. Il nous faut définir des sources réalisables et acceptables, tant privées que publiques, et aider à préparer la voie à un nouvel accord international sur les changements climatiques. Nous engageons instamment tous les membres à examiner le rapport dont nous serons saisis cet automne dans un esprit d'ouverture et à faire fond sur le travail important qui est en train de se faire à l'initiative du Secrétaire général, alors que nous nous préparons pour la réunion de Cancún et au-delà.

La Norvège dirige des systèmes d'aide visant à réduire les émissions émanant de la déforestation. À Bali en 2007, la Norvège s'est engagée à verser 500 millions de dollars par an pour mettre fin à la déforestation. Nous coopérons avec des partenaires clefs tels que le Brésil, l'Indonésie et le Guyana pour mettre au point des moyens concrets de réaliser ce projet. Ces mesures, qui constituent un moyen d'atténuation efficace, vont beaucoup favoriser le déblocage de nouveaux financements pour les pays en développement. Elles prennent effet immédiatement. J'appelle les autres pays à se joindre à cette grande entreprise.

Il y a 10 ans, nous avons réaffirmé le lien entre les trois piliers de l'ONU : développement, sécurité et droits de l'homme. Les droits de l'homme font partie intégrante de la vision et de la Charte des Nations Unies, et ils doivent être intégrés dans toutes les activités de l'ONU, comme cela a déjà été demandé par

l'Assemblée. La Norvège continuera de prendre une part active aux travaux du Conseil des droits de l'homme et de promouvoir une approche axée sur les droits de l'homme dans les activités de développement de l'ONU. À cette fin, nous continuerons de travailler avec les pays partenaires du Nord et du Sud, comme nous l'avons fait avec succès la semaine dernière à l'occasion du Symposium Trygve Lie sur les libertés fondamentales, dont le thème était les entreprises et les droits de l'homme.

Cette année marque également le dixième anniversaire d'un autre grand moment de l'histoire de l'ONU – la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité. L'autonomisation des femmes est un élément crucial, non seulement du développement durable, mais aussi d'une paix durable. Le moment est venu de s'acquitter des engagements pris et de tenir les promesses qui donneront aux femmes les moyens de jouer un rôle actif dans des situations de vie ou de mort, non seulement pour elles-mêmes, mais pour leur famille, leur communauté, voire leur pays. Lorsque nous ferons le bilan de la situation en octobre, nous devrions porter notre attention sur les mesures qui ont été prises et, surtout, sur les mesures qu'il faudra prendre.

La Norvège aimerait se faire l'écho de la vision et de l'espoir, exprimés par le Président Obama devant cette Assemblée, que nous pourrions arriver bientôt à un accord qui aboutira à l'adhésion d'un nouvel État Membre à l'ONU – un État de Palestine indépendant et souverain.

Le Comité spécial de liaison, que préside la Norvège, a demandé que l'on aide l'Autorité palestinienne à mettre en œuvre le Programme du treizième gouvernement en vue d'achever l'édification d'un État palestinien en renforçant les institutions et en développant une économie palestinienne viable. Les bailleurs de fonds ont été encouragés par les rapports récents indiquant que la mise en œuvre du programme de réforme s'était considérablement accélérée au cours du premier semestre 2010. La Banque mondiale a déclaré que si l'Autorité palestinienne maintient ses résultats actuels, elle sera un jour en mesure d'établir un État.

Il est d'une importance cruciale qu'à ces progrès réponde le progrès des négociations de paix. La Norvège se réjouit de la reprise plus tôt ce mois-ci des négociations bilatérales directes visant à mettre fin au conflit israélo-palestinien. Nous regrettons qu'Israël

n'ait pas prorogé son moratoire sur les activités de peuplement. La Norvège est fermement attachée à la solution des deux États et appuie activement les négociations en veillant au plein respect des obligations de la Feuille de route et en continuant à aider les efforts d'édification d'un État palestinien.

Je voudrais appeler l'attention sur un autre processus d'une très grande importance pour la paix, la sécurité et le développement de la région. Aider les parties à mettre en œuvre intégralement et dans les délais l'Accord de paix global pour le Soudan doit faire partie de notre ordre du jour. Nous ne pouvons pas nous permettre de nous retrouver dans une situation où nous regretterons tous d'avoir laissé la paix au Soudan nous filer entre les doigts.

Depuis plus de 60 ans, le système des Nations Unies, dont les institutions de Bretton Woods, constitue le cadre intergouvernemental mondial de coopération face aux défis communs. Les tendances actuelles en matière de coopération mondiale sembleraient indiquer la mise en place de structures de gouvernance mondiale plus lâches. Il existe une distinction subtile entre de telles alliances stratégiques qui peuvent soit être complémentaires du multilatéralisme traditionnel, soit constituer des alternatives au multilatéralisme mondial avec la représentation directe ou indirecte de tous les États. C'est pourquoi la Norvège attache une grande importance au débat actuellement en cours sur la meilleure façon de faciliter une coopération constructive entre le Groupe des Vingt et l'ONU.

La réforme des Nations Unies a été évoquée dans nombre de déclarations au cours de ce débat. Pour garder sa pertinence, l'ONU doit constamment se réformer et s'adapter à un environnement en mutation et à de nouveaux défis. En tant qu'États Membres, nous avons la responsabilité de veiller à ce que l'Organisation ait les moyens de s'acquitter de la tâche qui lui est confiée. C'est pourquoi nous devons continuer à exiger une réforme des Nations Unies, mais dans l'optique d'améliorer et de renforcer l'Organisation. Nous devons faire fond sur ce qui est en train de se faire, ce qui semble donner des résultats. L'initiative « Unis dans l'action » enregistre déjà des résultats au niveau des pays. Elle doit désormais faire l'objet d'un suivi au Siège. La création d'ONU-Femmes est une réussite à l'échelle de tout le système. Nous félicitons M^{me} Bachelet et nous engageons à l'aider à s'acquitter de sa tâche sur la base des promesses faites à ONU-Femmes. Outre les nouvelles commissions et les nouveaux processus, nous devons

dorénavant parachever les propositions qui sont déjà sur la table.

Pour la Norvège, l'attachement à l'ONU, c'est aussi l'attachement à une réforme, le désir de faire en sorte que l'ONU soit efficace et à la hauteur des espoirs que nous, les États Membres, plaçons en elle. Nous devons à nous-mêmes et aux générations futures de maintenir et de renforcer l'ONU comme un lieu de rencontres exceptionnel, ouvert à tous et mondial où nous, les peuples du monde, nous réunissons pour régler les problèmes internationaux de notre époque. C'est notre responsabilité commune.

Le Président : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Witold Sobków, Chef de la délégation polonaise.

M. Sobków (Pologne) (*parle en anglais*) : Je vous souhaite un plein succès durant votre mandat, Monsieur le Président.

Cette année a commencé par un séisme dramatique en Haïti qui a coûté la vie à plus de 200 000 personnes, dont des membres du personnel des Nations Unies et des Casques bleus. Plusieurs mois plus tard, hélas, le Pakistan a subi des inondations catastrophiques. Je voudrais rendre hommage aux hommes et aux femmes qui ont perdu la vie au service de l'ONU. Je tiens également à saluer ceux qui ont porté secours aux victimes. Ces événements dramatiques et très douloureux ont souligné le rôle essentiel que peut jouer l'ONU dans nos vies ainsi que le travail extraordinaire d'une organisation dont un grand nombre de personnes ne semblent pas faire grand cas.

Le caractère universel de l'Organisation des Nations Unies permet aux États Membres mener des activités et d'atteindre les objectifs convenus, quel que soit leur forme de gouvernement ou leur culture. On ne saurait sous-estimer la contribution de l'ONU au maintien de la paix et à la consolidation de la paix, son rôle dans la promotion de l'état de droit et des droits de l'homme, ou sa contribution à la codification du droit international.

La Pologne a toujours été un défenseur fiable et fervent de l'ONU. Le multilatéralisme efficace est un objectif qui se reflète dans les politiques de mon gouvernement, mais aussi un principe directeur pour l'Union européenne (UE). Nous prenons note à la fois des attentes accrues et des critiques envers l'ONU et d'autres organisations internationales. Nous soulevons

donc la question de la réforme, car nous voulons que l'ONU soit plus efficace et mieux adaptée au nouvel environnement mondial. Si elle ne répond pas aux espoirs et aux attentes de ses Membres, elle sera marginalisée, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur le multilatéralisme, ainsi que sur la certitude et la prévisibilité des relations internationales.

La Pologne participe au processus de réflexion en cours sur l'adaptation de l'ONU aux risques et aux défis contemporains et prévisibles. Selon nous, l'ONU devrait améliorer sa capacité à coopérer avec d'autres institutions et organisations, en particulier sur une base régionale.

La Pologne appuie les efforts visant à réformer le Conseil de sécurité, organe qui est chargé de préserver la paix et la sécurité. Nous devons tenir compte des changements du système international intervenus après la fin de la guerre froide et, dans le même temps, nous devons préserver la cohésion du Conseil ainsi que la faisabilité de son processus décisionnel. Nous sommes favorables à l'octroi d'un siège non permanent supplémentaire au Groupe des États d'Europe orientale. Nous estimons par ailleurs qu'il est intéressant et utile d'envisager l'idée d'une représentation de l'UE. En général, nous attachons une grande importance au rôle que joue l'UE au sein du système des Nations Unies. C'est pourquoi nous encourageons les États Membres qui ne sont pas membres de l'UE à appuyer nos efforts pour qu'une place appropriée soit attribuée à l'UE, qui a le statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale, sous la forme d'une résolution.

Nous attachons une grande importance à l'amélioration de la crédibilité de l'action de l'ONU dans les domaines de la démocratie et des droits de l'homme. Je rappelle à l'Assemblée que la réunion de la Communauté des démocraties, qui a eu lieu à Cracovie en juillet 2010, a été un succès. La Pologne est convaincue que la promotion du respect universel des droits de l'homme dans le monde entier contribue à la sécurité et au progrès économique et social.

À cet égard, nous applaudissons la création de la nouvelle Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme, ONU-Femmes. Nous estimons par ailleurs que l'examen et la réforme du Conseil des droits de l'homme, dont nous sommes membres, renforcera l'efficacité de cet organe.

Notre planète est exposée à un nombre croissant de menaces existentielles. L'expérience a montré

qu'aucun pays ne peut à lui seul régler les problèmes mondiaux. Une action mondiale est donc nécessaire pour faire face à ces défis mondiaux. L'ONU a la capacité de justifier et, dans de nombreux cas, de générer une telle action. Nous attendons de l'ONU qu'elle fasse de l'excellence une règle de base. Au bout du compte, ce n'est qu'avec le consentement et l'appui de ses États Membres que l'ONU peut assurer cette excellence.

La dernière crise économique mondiale a montré la nécessité de mettre en place des politiques financières et économiques coordonnées à l'échelle mondiale. Cette question fait actuellement l'objet de débats au sein de la Deuxième Commission de l'Assemblée générale ainsi que des institutions spécialisées et des organisations liées à l'ONU, notamment le Fonds monétaire international et la Banque mondiale. La Pologne compte sur l'ONU pour être le cadre principal du débat multilatéral sur les questions relatives à la crise. Nous espérons que la crise actuelle n'empêchera pas les États Membres de l'ONU de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

De nombreux problèmes politiques, économiques, sociaux et environnementaux poussent les États à chercher à approfondir davantage la coopération. La complexité des nouveaux défis exige des compétences pointues et une action intégrée. L'ONU répond à ces exigences. La Pologne estime que l'ONU est un organe compétent pour apporter des réponses aux problèmes liés à la sécurité et à l'économie qui se posent à l'échelle mondiale.

La question de la paix et la sécurité est fondamentale. Notre objectif est de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive; un monde exempt de terrorisme; et un monde capable d'éliminer les menaces de guerre et de conflit. L'ONU doit montrer une volonté renforcée de réaliser ces objectifs, anticiper et prévenir les conflits dans la mesure du possible, et développer sa capacité à les régler efficacement une fois qu'ils ont éclaté.

La participation de l'ONU aux opérations de maintien de la paix continue d'avoir des effets visibles et souhaitables, en particulier sur les plans politique et humanitaire. L'expérience que nous avons tirée de l'engagement accru de ces dernières années nous permet de mieux comprendre sa complexité et ses limites ainsi que les défis à venir. Nous estimons que la

réforme du maintien de la paix doit se poursuivre. Nous appuyons les initiatives qui permettront d'améliorer la qualité des activités de maintien de la paix, et à cet égard, nous sommes déterminés à tout faire pour élargir le consensus sur les aspects stratégiques de la question grâce à un partenariat renouvelé entre toutes les parties prenantes.

Nous espérons que cette année sera synonyme d'un progrès important dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. Le succès de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) a prouvé qu'il est possible de parvenir à un consensus dans ce domaine particulier de la coopération internationale. La mise en œuvre efficace et pratique des conclusions de la Conférence d'examen du TNP reste une tâche cruciale. Nous sommes convaincus que l'initiative lancée récemment par l'Australie et le Japon, à laquelle participent la Pologne et 10 autres pays, contribuera à la réalisation de cet objectif.

Nous considérons la Conférence d'examen du TNP, le nouveau Traité START et le Sommet sur la sécurité nucléaire comme d'importants pas en avant, mais la mise en œuvre de leurs décisions constitue un défi.

Parmi les questions relatives au désarmement nucléaire, il en est une qui se détache clairement : le statut des armes nucléaires substratégiques, dont la réduction et l'élimination ne font encore l'objet d'aucun instrument international juridiquement contraignant. Nous ne pourrions instaurer un monde exempt d'armes nucléaires si nous ne réglons pas ce problème.

La Conférence du désarmement doit retenir notre attention. Nous applaudissons les efforts déployés par le Secrétaire général, qui a convoqué il y a quelques jours un sommet extraordinaire consacré au désarmement. La Pologne attache une importance considérable à cet organe et invite tous les États à redoubler d'efforts pour dynamiser la Conférence en tant que cadre des négociations multilatérales sur le désarmement et la non-prolifération.

Les effets des crises économique et financière continuent de se faire sentir dans la plupart des pays. La rareté des emplois de qualité est devenue un problème d'une importance primordiale. Il est indispensable de déployer des efforts afin de mobiliser des ressources et d'offrir des perspectives pour le bien des segments les plus vulnérables de la société. La

satisfaction des besoins fondamentaux fait une nouvelle fois partie des principales préoccupations mondiales.

Le secteur énergétique est devenu un domaine qui focalise beaucoup d'attention. Les coûts, la sécurité des approvisionnements et la réduction de la pollution sont parmi les questions sensibles. Nous devons relever le défi consistant à faire de l'énergie propre non seulement une préférence sociale, mais également un choix de marché.

Notre façon de penser à propos de la dichotomie Nord-Sud doit évoluer afin que la communauté internationale puisse véritablement aller de l'avant. Laisser nos différences nous définir, c'est courir à la catastrophe. Il importe donc de mettre l'accent sur les éléments communs et sur la diversité des conditions et des situations que connaissent les États, mais également de prendre nos distances avec cette mentalité revendicatrice.

Le rythme de la mondialisation des marchés dépasse la capacité de nombreux gouvernements à garantir la stabilité économique mondiale. L'interdépendance croissante des économies nationales augmente le risque de transmission des chocs déstabilisateurs entre les pays. Les activités économiques de l'ONU sont aujourd'hui dispersées entre de nombreuses institutions. Cela conduit souvent à un chevauchement de pouvoirs entre ces institutions. Le rôle de l'ONU pourrait être de coordonner les objectifs et de garantir la cohérence entre les activités des grandes organisations internationales, d'assurer la direction politique nécessaire et de fournir un cadre politique stratégique à long terme, et de promouvoir un développement stable et durable.

La Réunion plénière de haut niveau sur les OMD, qui a pris fin le 22 septembre, a une nouvelle fois confirmé l'importance de la coopération pour le développement et a réaffirmé la volonté de la communauté internationale de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015. La Réunion a reconnu le rôle crucial que jouent l'ONU et le système des Nations Unies dans le domaine de la coopération pour le développement et a salué leur engagement et leurs efforts constants.

La Pologne réaffirme son appui à la mise en œuvre des OMD. Ils représentent un point de référence essentiel pour notre programme d'aide à l'étranger. Nous sommes également tenus de respecter les dispositions de la Déclaration de Paris ainsi que le

principe de l'efficacité de l'aide qu'elle consacre. Nous appuyons fermement la coopération entre tous les partenaires de développement.

Notre aide publique au développement est orientée de façon à servir les politiques de promotion de la croissance de nos partenaires. La mobilisation des ressources nationales, l'investissement direct étranger et une bonne politique économique sont les principaux moteurs du développement. Les politiques de développement devraient par conséquent être mises en œuvre conformément aux principes du développement durable et de la bonne gouvernance. Nous nous félicitons des progrès réalisés en ce qui concerne les OMD, progrès qui sont en grande partie le fruit des efforts constants des pays en développement. S'agissant de l'aide au développement, il est absolument essentiel de renforcer et de respecter pleinement les principes d'appropriation et de prise en main nationales et de responsabilité mutuelle. La Pologne s'emploie activement à promouvoir la coopération mondiale pour le développement.

Nous sommes attachés aux activités que l'ONU mène pour faire reculer la pauvreté et promouvoir le développement durable. Nous prenons acte avec satisfaction des bons résultats obtenus dans le cadre de l'initiative de réforme « Unité d'action des Nations Unies » et de l'efficacité accrue de l'assistance fournie par l'ensemble du système. Nous appuyons l'action des organismes des Nations Unies, aussi bien en matière de développement que dans le domaine humanitaire.

La Pologne espère vivement que le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012 s'inscrit dans une perspective d'avenir et sera ambitieux et axé sur des mesures concrètes. Nous espérons que tous les grands objectifs de cette conférence seront atteints, et qu'elle permettra également de combler le manque de confiance entre pays développés et pays en développement qui s'est manifesté pendant les négociations sur les changements climatiques. Cette conférence doit aboutir à l'adoption d'un document politique ciblé, à caractère universel, et recensant les mesures concrètes que peuvent prendre tous les pays. Ce document doit être lié aux objectifs du Millénaire pour le développement, et tenir compte des besoins spécifiques des pays en développement. Nous appelons à redoubler d'efforts pour que les institutions chargées de la mise en œuvre du programme de développement durable gagnent en efficacité et deviennent plus

efficaces grâce à un renforcement des synergies et à la mise à disposition des ressources suffisantes.

La Pologne, qui a accueilli la quatorzième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la quatrième Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto, poursuivra ses efforts en vue de parvenir à un consensus international sur un accord mondial global pour l'après-2012. Le système des Nations Unies joue un rôle essentiel pour garantir une action efficace face aux problèmes posés par les changements climatiques.

À cet égard, nous tenons à remercier le Secrétaire général d'avoir inscrit la question des changements climatiques au rang des priorités du système des Nations Unies et des multiples efforts qu'il déploie en faveur de la lutte contre les effets négatifs de ces changements. Le changement climatique est un problème mondial qui ne peut être réglé efficacement que par une action mondiale menée dans le cadre de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

La Pologne estime que la communauté internationale doit continuer d'axer ses efforts sur l'amélioration et le renforcement de la mise en œuvre et du suivi des trois Conventions de Rio, en créant des synergies entre elles et en renforçant l'efficacité et la cohérence du système des Nations Unies. Le processus consultatif lancé à la onzième session extraordinaire du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement, consacrée à la réforme du système international de gouvernance environnementale, a considérablement contribué à faire avancer le débat sur la bonne gestion de l'environnement dans la perspective de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Certes, il nous faut faire preuve de réalisme et de pragmatisme, mais nous devons également être ambitieux.

Pour terminer, je voudrais m'arrêter brièvement sur la question de la solidarité. Il importe de saisir le bien-fondé de la solidarité internationale qui suppose que nous travaillions en coopération étroite, que nous mettions en place de nouvelles coalitions et que nous surmontions les anciens clivages pour atteindre nos objectifs communs. Notre avenir à tous est en jeu. Il n'y a aucune garantie de succès mais il est évident que l'échec risque fort d'être au rendez-vous si nous ne prenons pas de mesures. Il est essentiel de mettre en place de nouveaux partenariats, d'établir la confiance

dans les objectifs fixés et de veiller à ce que les partenaires coopèrent de manière constructive.

Le Président : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat général.

Plusieurs délégations ont demandé à exercer leur droit de réponse. Je rappelle aux représentants que les déclarations au titre du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Desta (Érythrée) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour exercer mon droit de réponse suite à la déclaration faite ce matin par S. E. le Ministre des affaires étrangères de l'Éthiopie. Il est évident que le Ministre des affaires étrangères a tenté de détourner l'attention de l'Assemblée du refus de son pays de retirer ses troupes des territoires érythréens méridionaux et des déboires militaires de son gouvernement en Somalie. L'Érythrée rejette toute allégation infondée et je n'ai aucune envie d'accorder de l'importance à toutes celles qui ont été avancées ce matin en tentant d'y répondre à cette heure tardive. Pour gagner du temps, je me contenterai de revenir brièvement sur la principale question en jeu.

L'Érythrée n'a aucun problème avec ses voisins et si elle en a eu par le passé, elle est parvenue à les régler, par des voies pacifiques et juridiques, à l'exception des différends avec l'Éthiopie. L'Éthiopie ne saurait se cacher derrière la résolution du Conseil de sécurité qu'a mentionnée son Ministre des affaires étrangères. Tenter ainsi de se retrancher derrière une résolution et de désigner l'Érythrée comme bouc émissaire pour les problèmes de la Somalie est tout à fait déplacé, d'autant que dès le moment où aucune preuve d'un supposé appui de l'Érythrée aux insurgés en Somalie n'a été trouvée, tous les regards se sont tournés vers l'Éthiopie. Même certains membres du Gouvernement fédéral de transition reconnaissent que l'Éthiopie se sert de la résolution du Conseil de sécurité pour poursuivre ses propres objectifs cachés.

De plus en plus de voix s'élèvent pour critiquer les politiques et actions menées en Somalie par l'Éthiopie pour servir ses propres intérêts. Certaines sources affirment que l'Éthiopie, qui dispose d'une armée permanente d'environ 800 000 hommes – soit la plus importante de l'Afrique subsaharienne –, reçoit chaque année une assistance militaire se montant à près de 2 milliards de dollars, utilisée pour fournir du

matériel à la Somalie, ce qui en retour alimente l'insurrection.

Le Gouvernement d'Addis-Abeba doit répondre de ses politiques et actions de déstabilisation et doit cesser d'intervenir dans les affaires politiques de la Somalie. Tant qu'il ne le fera pas, les problèmes continueront en Somalie et dans la sous-région.

Je tiens à souligner que l'Éthiopie est le seul facteur constant tout au long de la crise politique en Somalie. En outre, le régime éthiopien est un véritable cancer dans la corne de l'Afrique. Chacun sait que l'invasion de la Somalie par l'Éthiopie en 2006 a contribué à l'essor du groupe Al-Shabaab. L'occupation de la Somalie par l'Éthiopie a non seulement entraîné la pire crise humanitaire qu'ait connue l'Afrique mais a également largement contribué à déstabiliser le pays. Ses actes de génocide ont entraîné la mort de plus de 20 000 personnes et le déplacement d'environ un million et demi de Somaliens, des faits qui appellent une enquête approfondie de la part des organes internationaux compétents.

Le retrait des troupes éthiopiennes de Somalie a permis au Gouvernement éthiopien de sauver les apparences. Cependant, refusant de tirer les enseignements de la débâcle de ses troupes en Somalie, le Gouvernement éthiopien a envoyé de nouveaux contingents dans le centre de la Somalie pour poursuivre son ingérence militaire et politique dans les affaires intérieures de ce pays. Ces actions ne sauraient être tolérées sous aucun prétexte, et surtout pas par le Conseil de sécurité. Le traitement de faveur dont bénéficie l'Éthiopie est criant et cela commence à poser des problèmes pour la paix et la stabilité de la sous-région. Tous les États doivent être soumis aux mêmes normes et au même ensemble de règles, en particulier la Charte des Nations Unies qui interdit toute intervention militaire non autorisée par le Conseil de sécurité.

Puisque j'ai la parole, je voudrais expliciter la position de l'Érythrée concernant la Somalie. L'Érythrée appuie un processus de paix inclusif qui permettrait à tous les Somaliens présents ou non au Gouvernement de s'asseoir à la table des négociations. Les Somaliens doivent s'appropriier et diriger le processus de paix, et l'Érythrée continuera de travailler de manière constructive aux côtés de tous les Somaliens et de l'ONU pour atteindre ces objectifs.

Je voudrais terminer en signalant que l'Éthiopie fait désormais partie du problème en Somalie, et que cela doit cesser si l'on veut qu'un processus de paix inclusif pris en main et dirigé par les Somaliens s'enracine en Somalie. J'exhorte en outre la communauté internationale à demander à l'Éthiopie de mettre fin à son occupation des territoires érythréens souverains afin de garantir la stabilité et la sécurité de la sous-région africaine.

M. Abay (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour exercer mon droit de réponse concernant les allégations formulées à l'encontre de mon gouvernement par le Représentant permanent de l'Érythrée auprès de l'ONU.

L'Érythrée déstabilise la corne de l'Afrique, c'est un fait. L'appui qu'elle apporte à de nombreux groupes terroristes dans la région n'est pas nouveau, et c'est là encore une vérité bien connue. Néanmoins, malgré le rôle destructeur de l'Érythrée dans cette région, la communauté internationale n'a pas pris les mesures concrètes qui s'imposent compte tenu de sa nature belliqueuse.

À la fin de l'année dernière, le Conseil de sécurité a enfin, après avoir longtemps attendu, imposé des sanctions ciblées au régime érythréen. La résolution 1907 (2009) visait expressément à persuader l'Érythrée de s'amender et de se comporter de manière pacifique et civilisée. Les sanctions visaient aussi à faire comprendre que les relations internationales sont régies par le droit international, qui doit s'appliquer dans sa totalité. L'Érythrée ne peut pas faire valoir ses propres raisons, réelles ou imaginaires, pour justifier l'agression contre ses voisins, les actes de déstabilisation manifestes qu'elle commet dans toute la région, ou le rôle qu'elle continue de jouer en appuyant les éléments extrémistes en Somalie.

Bien que les preuves n'aient jamais manqué, le règlement des causes profondes des problèmes n'a jamais été le point fort des dirigeants érythréens. C'est pourquoi, depuis l'imposition des sanctions, le régime d'Asmara s'évertue – comme il l'a fait cet après-midi – à détourner l'attention de lui-même et à se faire passer pour l'opprimé, notamment en tentant de faire croire à une histoire invraisemblable au sujet de prétendus territoires souverains occupés. Je pense que ma délégation a répondu de manière appropriée à ce mantra érythréen à la séance d'hier (voir A/65/PV.22), et je n'abuserai donc pas de l'indulgence des membres en répétant la même chose aujourd'hui.

Ce sur quoi je voudrais plutôt me concentrer cet après-midi, c'est la nécessité de garder le cap. Les sanctions imposées par le Conseil de sécurité dans la résolution 1907 (2009) ont déjà eu un certain impact. Ce qu'il faut maintenant, c'est mettre fermement en œuvre la politique de sanctions, exercer davantage de pression sur l'Érythrée et éviter tout retour en arrière sur la question, juste à cause d'un bon comportement fictif qui a presque, semble-t-il, séduit certains éléments de la communauté internationale. Il est donc plus que temps pour le Conseil de sécurité de prendre des mesures décisives et de veiller à ce que ses décisions soient pleinement respectées.

S'agissant de la question du différend entre l'Éthiopie et l'Érythrée soulevée par le représentant de l'Érythrée cet après-midi, je voudrais rappeler que l'Éthiopie est d'accord avec le point de vue toujours maintenu par le Conseil de sécurité, selon lequel la responsabilité première du règlement du différend entre l'Éthiopie et l'Érythrée incombe entièrement à ces deux pays. L'Érythrée devrait se rendre compte que seules les deux parties peuvent trouver la solution au problème de la frontière ou à tout autre différend et ce de manière pacifique. Le dialogue est l'unique moyen de progresser. Il faut que l'Érythrée comprenne que l'option de la violence est totalement vouée à l'échec.

M. Sial (Pakistan) (*parle en anglais*) : J'exerce mon droit de réponse en raison des affirmations inexactes du Ministre des affaires extérieures de l'Inde lors de l'intervention qu'il a faite aujourd'hui au cours du débat général (voir A/65/PV.23).

Le Ministre indien des affaires extérieures s'est de nouveau autorisé à déclarer que le Jammu-et-Cachemire faisait partie intégrante de l'Inde. Rien ne saurait être plus éloigné de la vérité et de la réalité. Le Jammu-et-Cachemire est un territoire disputé internationalement reconnu et qui est toujours inscrit à l'ordre du jour de l'ONU. L'ONU a adopté plus d'une dizaine de résolutions appelant au règlement du différend concernant le Jammu-et-Cachemire, par un plébiscite libre et régulier organisé sous les auspices de l'ONU. Nombre d'engagements et déclarations solennelles du Premier Ministre indien, dont on a des preuves, en témoignent.

Dans sa déclaration, le Ministre indien des affaires extérieures a réaffirmé la détermination du Gouvernement du peuple indien, soit plus d'un milliard de personnes à tenir les engagements pris par leur premier Premier Ministre, Jawaharlal Nehru. Nous

nous en félicitons. Je voudrais appeler son attention sur les engagements pris par le Premier Ministre Nehru au sujet de Cachemire. Le 2 janvier 1952, à Calcutta, le Premier Ministre Nehru a dit,

« Le Cachemire n'appartient ni à l'Inde ni au Pakistan. Il appartient au peuple cachemirien. Lorsque le Cachemire a été intégré à l'Inde, nous avons laissé clairement entendre aux dirigeants du peuple cachemirien que nous finirions par nous soumettre au verdict de leur plébiscite. S'ils nous demandent de nous en aller, je n'aurais aucune hésitation à partir. Nous avons soumis la question à l'ONU et donné notre parole d'honneur de parvenir à un règlement pacifique. Comme nous sommes une grande nation, nous ne pouvons pas revenir dessus. Nous avons laissé au peuple du Cachemire le soin de décider de la solution définitive et nous sommes résolus à nous conformer à leur décision. »

Il est ahurissant qu'un pays qui continue de violer plusieurs résolutions de l'ONU, dont celles du Conseil de sécurité, et qui ne respecte pas les engagements pris par ses dirigeants envers la communauté internationale et envers le peuple du Cachemire occupé par l'Inde, non seulement ait l'audace de se prétendre démocratique et pluraliste, mais aspire en outre à devenir membre permanent du Conseil de sécurité.

En ce qui concerne les violations des droits de l'homme, le Pakistan n'a fait que répéter ce qui avait été dit et rapporté par des organisations non gouvernementales de défense des droits de l'homme et par des médias aussi bien internationaux qu'indiens sur la situation actuelle dans le Cachemire occupé par l'Inde et les violations brutales des droits de l'homme des cachemiriens qui en résultent. S'il en coûte à l'Inde d'entendre la vérité du Pakistan, je peux citer un certain nombre de déclarations faites par des membres de la communauté internationale ainsi que par des organisations non gouvernementales indiennes et internationales réputées qui ont exprimé des préoccupations analogues.

Le 21 septembre 2010, le Secrétaire général a exprimé son regret quant aux pertes de vies humaines au Cachemire sous occupation indienne, et a appelé à la cessation immédiate de la violence. Le 17 septembre, Amnesty International, évoquant l'augmentation du nombre de personnes tuées lors de manifestations pacifiques au Cachemire, a exhorté les autorités indiennes à prendre des mesures d'urgence en

vue de garantir le respect du droit à la vie, et à enquêter sur les incidents au cours desquels des manifestants avaient été tués par la police. Human Rights Watch a annoncé le même jour que les Cachemiriens avaient été privés de justice à maintes reprises, et a appelé les autorités indiennes à respecter et mettre en œuvre les Principes de base sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois.

Malgré la brutalité dont font preuve les forces de sécurité indiennes, le récent mouvement généralisé, d'origine locale, pacifique et non armé de protestation de la population du Cachemire sous occupation indienne a montré une fois de plus que les Cachemiriens jugent ignoble l'occupation par l'Inde de leur territoire et persistent à réclamer leur droit à l'autodétermination, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité.

L'Inde a tendance à critiquer le Pakistan sur la question du terrorisme dans le but d'occulter le terrorisme d'État auquel elle se livre pour étouffer la voix du peuple cachemirien réclamant son droit à l'autodétermination. Le rôle du Pakistan dans la lutte contre le terrorisme a été dûment reconnu par la communauté internationale.

Même si nous sommes victimes du terrorisme, notre détermination à lutter contre cette menace demeure inébranlable. Les forces de sécurité du Pakistan continuent de verser leur sang en luttant contre le terrorisme, pour un monde plus sûr. D'un autre côté, certains pays continuent de fournir des quantités illimitées d'armes et d'argent à ces ennemis de l'humanité qui veulent complètement déstabiliser nos sociétés civilisées.

Sur ce point, nous n'avons besoin de conseils de qui que ce soit. Le Gouvernement indien ferait mieux d'examiner attentivement ses propres politiques et son comportement, qui consistent notamment à appuyer des éléments terroristes dans des pays voisins, qui contribuent aux problèmes de l'Asie du Sud. C'est également l'Inde qui a conçu, créé et appuyé l'organisation terroriste la plus meurtrière qui a introduit les attentats suicide à la bombe dans notre région. Pourtant, l'Inde a l'impudence de faire la morale aux autres.

On ne saurait mettre sur le même pied d'égalité le terrorisme et la lutte légitime des peuples pour leur droit à l'autodétermination. La seule implication étrangère dans les activités terroristes, qui conduisent à

des violations graves et massives des droits du peuple du Cachemire, est celle de l'État indien dont les forces d'occupation se livrent au terrorisme en vertu de lois draconiennes qui leur donnent le droit de tuer et de blesser des Cachemiriens innocents. C'est un fait connu de tous que plus de 700 000 membres des forces de sécurité indiennes sont déployés au Cachemire occupé par l'Inde – la plus forte concentration de troupes au monde. On se demande comment avec une telle concentration de forces armées, appuyées par la loi attribuant des pouvoirs spéciaux aux forces armées (*Armed Forces (Special Powers) Act*), il est possible de donner des leçons de démocratie et de pluralisme aux Cachemiriens.

Le Pakistan demeure attaché à un règlement pacifique de tous les différends qui l'opposent à l'Inde, par la voie d'un dialogue exhaustif et soutenu. Un règlement pacifique et global du différend concernant le Cachemire permettra d'instaurer une paix durable non seulement entre le Pakistan et l'Inde, mais aussi dans la région de l'Asie du sud et au-delà. Il faut répondre aux préoccupations relatives aux droits de l'homme et garantir aux habitants du territoire du Cachemire occupé par l'Inde leurs libertés fondamentales pour faire le premier pas dans cette direction.

J'espère que les autorités indiennes accueilleront ce conseil bien intentionné avec un esprit ouvert.

M. Mehdiyev (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Je voudrais exercer mon droit de réponse suite à la déclaration faite par le Ministre des affaires étrangères de la République d'Arménie le 21 septembre lors du débat général de l'Assemblée générale (voir A/65/PV.6).

La déclaration du Ministre arménien des affaires étrangères est une autre preuve de la scandaleuse idéologie raciste de ce pays, ainsi que de ses intentions annexionnistes et de son refus de régler le conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan conformément au droit international, par des moyens politiques et de façon constructive.

Il ne fait aucun doute que la thèse que Yerevan prétend défendre est le reflet d'une culture de l'impunité et de la promotion des idées dangereuses de supériorité et d'expansionnisme, fondées sur les préjugés ethniques et religieux qui sont au cœur des politiques et actions de l'Arménie. Divers documents – et ils sont nombreux – prouvent que l'Arménie a ouvert les hostilités, attaqué l'Azerbaïdjan, occupé ses

terres ancestrales, notamment la région du Haut-Karabakh et plusieurs districts avoisinants, procédé au nettoyage ethnique à grande échelle et créé une entité séparatiste qui lui est subordonnée sur le territoire usurpé à l'Azerbaïdjan, en fonction de considérations ethniques. Cette guerre a fait des milliers de morts et de blessés parmi les Azerbaïdjanais, en majorité des femmes, des enfants et des vieillards.

Il importe de noter que ce que la partie arménienne appelle l'exercice par le groupe minoritaire arménien en Azerbaïdjan de son droit à l'autodétermination a été qualifié explicitement par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, ainsi que par d'autres organisations internationales compétentes, de recours illégal à la force contre l'intégrité souveraine et territoriale de la République d'Azerbaïdjan. Par conséquent, les revendications de l'Arménie – qui a recouru illégalement à la force pour occuper le territoire azerbaïdjanais et commis les plus graves crimes internationaux, tels que les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et même le génocide – sont contraires au droit international et indéfendables.

En conséquence, le programme politique destructeur de l'Arménie, qui vise à découper des sociétés multiethniques et à légaliser un produit de l'agression et une manifestation scandaleuse de la discrimination ethnique, ne pourra jamais être réalisé. L'Arménie doit finalement comprendre que, dans l'intérêt d'une paix et d'une stabilité durables, elle n'a d'autre choix que de mettre rapidement fin à son occupation illégale du territoire azerbaïdjanais, de renoncer à sa politique de haines ethnique et de prétentions territoriales à l'égard de pays voisins et d'établir des relations civilisées avec tous les pays de la région.

M. Kazhoyan (Arménie) (*parle en anglais*) : Je m'excuse de demander la parole, mais je ne peux pas garder le silence après ce que vient de dire le représentant de l'Azerbaïdjan.

La référence faite par ce représentant au soi-disant expansionnisme militaire de l'Arménie est totalement fallacieuse. L'Arménie n'a absolument jamais commis d'agression. Par contre, c'est l'Azerbaïdjan qui a déclenché une guerre totale contre les habitants pacifiques du Haut-Karabakh, les obligeant ainsi à prendre les armes pour défendre leurs vies et leurs foyers. La situation actuelle est la conséquence de la décision prise par l'Azerbaïdjan lui-

même de recourir à la force militaire pour réprimer le souhait légitime, pacifique et juste de la population du Haut-Karabakh d'exercer son droit à l'autodétermination, qui est garanti par le droit international et la Charte des Nations Unies.

En fait, c'est l'Azerbaïdjan qui viole les résolutions du Conseil de sécurité, qui invitent instamment les parties concernées à engager des négociations dans le cadre du Groupe de Minsk de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et à établir des contacts directs entre elles. Le refus de l'Azerbaïdjan d'engager des négociations directes avec les représentants élus de la République du Haut-Karabakh et son attitude hostile envers tout ce qui est arménien sont les principaux obstacles au règlement de la question du Haut-Karabakh.

Entre-temps, les représentants azerbaïdjanais ne veulent toujours pas reconnaître que l'Arménie a fait exactement ce que les résolutions du Conseil de sécurité lui ont demandé – faire usage de ses bons offices auprès des dirigeants du Haut-Karabakh pour trouver une solution pacifique au conflit. Un cessez-le-feu existe depuis 1994, et il est maintenant temps de trouver une solution globale et pacifique à cette question, afin que les peuples de notre région puissent vivre dans la paix, la prospérité et l'harmonie.

M. Kim Moonhwan (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je voudrais exercer mon droit de réponse suite à la déclaration faite ce matin par le Vice-Ministre des affaires étrangères de la République démocratique populaire de Corée (voir A/65/PV.23).

Premièrement, en ce qui concerne le naufrage tragique du navire *Cheonan* de la marine sud-coréenne, les conclusions de la Commission d'enquête mixte sur le naufrage du *Cheonan* sont le résultat d'investigations exhaustives, objectives et scientifiques auxquelles ont participé cinq États : les États-Unis, le Royaume-Uni, le Canada, l'Australie et la Suède. Ces conclusions ont été entérinées par la communauté internationale à travers la déclaration présidentielle adoptée par le Conseil de sécurité le 9 juillet 2010. À cet égard, je voudrais rappeler ce qui est dit dans la déclaration présidentielle du Conseil de sécurité, à savoir que :

« Le Conseil souligne qu'il importe d'empêcher que de nouvelles attaques ou des actes d'hostilité soient perpétrés contre la République de Corée ou dans la région. » (*S/PRST/2010/13, p. 2*)

Cette attaque injustifiée constitue une violation grave de la Convention d'armistice et des principes de la Charte des Nations Unies. Dans ce contexte, je voudrais donner de plus amples explications sur la proposition de la République démocratique populaire de dépêcher sa propre équipe d'enquête. Ma délégation tient à souligner qu'il existe déjà un mécanisme chargé des pourparlers militaires. Les pourparlers entre les officiers ayant le rang de général du Commandement des Nations Unies en Corée et de l'Armée populaire de Corée (APC) ont été désignés comme cadre d'examen de toutes les questions relatives à la Convention d'armistice, conformément à l'accord conclu entre le Commandement des Nations Unies et l'APC en 1998. Depuis lors, d'autres cas de violations de la Convention d'armistice ont été traités dans le cadre de ces pourparlers. En outre, ma délégation se voit dans l'obligation de réfuter les arguments avancés par la République populaire démocratique de Corée qui affirme être un État doté de l'arme nucléaire. Ma délégation tient, à cet égard, à appeler l'attention sur le document final de la huitième Conférence d'examen du TNP adopté en mai dernier, qui réaffirmait clairement que la République populaire démocratique de Corée ne peut pas, aux termes du TNP, avoir un statut d'État doté de l'arme nucléaire.

Le Président : Plusieurs délégations ont demandé à prendre la parole pour exercer leur deuxième droit de réponse. Je leur rappelle que les déclarations faites au nom du deuxième droit de réponse doivent être limitées à cinq minutes.

M. Desta (Érythrée) (*parle en anglais*) : Je tiens encore une fois à rappeler au représentant de l'Éthiopie que la solution au problème entre nos deux pays réside dans le retrait des forces et des institutions éthiopiennes de territoires érythréens souverains. Pour ce qui est de notre différend frontalier, la Commission du tracé de la frontière entre l'Érythrée et l'Éthiopie a délimité et démarqué la frontière. Ce qui reste maintenant à faire, c'est que les soldats éthiopiens se retirent des territoires érythréens souverains. L'Éthiopie doit respecter l'état de droit. Elle manque à l'accord auquel elle avait souscrit de manière irresponsable et honteuse. Ce problème ne saurait être balayé sous le tapis par des tactiques de diversion et la formulation d'allégations infondées. L'Éthiopie doit s'acquitter des obligations que lui impose le traité si elle souhaite instaurer la sécurité et la stabilité dans la région.

Pour ce qui est de la Somalie, je voudrais appeler l'attention de cet organe sur le fait que l'Éthiopie a

continué d'être le seul facteur constant pendant toute la durée de la crise politique en Somalie. C'est très révélateur des intentions cachées de l'Éthiopie en Somalie. L'ingérence continue de l'Éthiopie dans les affaires de la Somalie est dangereuse pour les Somaliens et pour le reste de la région. La communauté internationale doit réexaminer et réévaluer la situation et chercher une meilleure solution qui donne aux Somaliens les moyens de prendre leur sort en main par le biais d'un processus politique ouvert à tous.

M. Manish Gupta (Inde) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour exercer mon droit de réponse à la déclaration que le représentant du Pakistan vient de faire. Comme on pouvait s'y attendre, mon éminent collègue pakistanais a de nouveau soulevé la question du Jammu-et-Cachemire et lancé contre l'Inde des allégations fausses et infondées qui sont loin de la réalité. Ces remarques non sollicitées et indéfendables ne pourront cependant pas détourner l'attention des problèmes multiples que le Pakistan doit régler pour le bien de son peuple et en fait, de l'ensemble de la région.

Au lieu de faire des remarques non sollicitées sur les affaires internes d'autres pays, le Pakistan devrait sérieusement s'attacher à traiter des énormes problèmes auxquels il est confronté – le terrorisme, l'extrémisme et le sectarisme, pour ne citer que ceux-là – et à démanteler l'infrastructure terroriste qui existe sur des territoires qu'il contrôle. Ces dernières décennies, la violence dans le Jammu-et-Cachemire a été alimentée par des forces extérieures qui ne souhaitent ni la paix ni les progrès dans notre région.

La Constitution indienne garantit les droits fondamentaux de toute notre population, y compris de nos frères au Jammu-et-Cachemire, qui fait partie intégrante de l'Inde. Le Jammu-et-Cachemire a tenu régulièrement des élections libres et régulières, et la population a exercé périodiquement son droit de vote pour élire ses représentants.

M. Mehdiyev (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Je m'excuse d'avoir demandé à prendre encore une fois la parole afin d'exercer mon droit de réponse aux remarques faites par la délégation arménienne. Nous partons de l'hypothèse bien comprise que les États Membres doivent faire appel à l'ONU conformément à ses buts et principes et ne pas y avoir recours afin de servir les intérêts politiques de ceux qui violent gravement le droit international, défendent la culture de l'impunité et promeuvent des idées dangereuses de supériorité raciale, ethnique et religieuse. La position

adoptée par l'Arménie montre qu'elle est loin de partager la vision de l'ONU axée sur une recherche efficace et calme de la paix. Nous considérons que le comportement irresponsable de l'Arménie est un défi lancé ouvertement au processus de règlement du conflit et pose une grave menace à la paix et à la sécurité internationales et régionales.

Nous espérons que les États Membres tâcheront de persuader l'Arménie de mettre fin à ses politiques destructrices, de respecter les normes et principes généralement acceptés du droit international et de négocier de bonne foi dans l'optique de parvenir à une solution durable du conflit.

M. Pak Tok Hun (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Il est effectivement regrettable et décourageant pour ma délégation de devoir répondre à la délégation sud-coréenne à propos de son problème numéro un, à savoir, le « torpillage » du navire sud-coréen le *Cheonan*. Les délégués sud-coréens ont encore une fois appelé l'attention de cet organe sur une question à propos de laquelle même le Conseil de sécurité n'a pas porté de jugement ou de conclusion appropriés.

Ma délégation voudrait à nouveau indiquer clairement sa position, à savoir que nous, la République populaire démocratique de Corée, n'avons rien à voir avec le naufrage du *Cheonan*. À cet effet, il convient de citer le paragraphe de la déclaration présidentielle faite au Conseil de sécurité :

« Le Conseil prend note de la réaction des autres parties concernées, dont celle de la République populaire démocratique de Corée, qui a déclaré n'avoir rien à voir avec cet incident. » (S/PRST/2010/13, par. 6)

Le représentant sud-coréen a mentionné les « investigations scientifiques » et les résultats de l'enquête sur ce naufrage. Les preuves concluantes présentées par la Corée du Sud n'offrent rien de plus que des doutes concluants, et le résultat de l'enquête menée par la Commission d'enquête mixte civilo-militaire présente un tableau morcelé qui ne repose pas sur des preuves scientifiques et est unilatéral et partial. C'est pourquoi la République populaire démocratique de Corée a rejeté d'emblée les résultats unilatéraux de l'enquête menée par la Corée du Sud et proposé d'envoyer sa propre équipe d'inspection de la Commission de défense nationale sur le site du naufrage afin de vérifier de manière objective et scientifique les résultats de l'enquête.

Mais la Corée du Sud a refusé de recevoir nos inspecteurs, insistant au contraire pour que la communauté internationale n'accepte que les résultats unilatéraux de son enquête. Si les autorités sud-coréennes n'ont rien à cacher, elles n'ont aucune raison de ne pas accepter que notre équipe d'inspection vérifie les résultats de leur enquête.

Tant que les autorités sud-coréennes refusent d'accepter nos inspecteurs, les doutes continueront de croître dans cette affaire. Mais il n'est pas trop tard pour décider d'accepter la venue de notre groupe d'inspection.

La Corée du Sud a affirmé qu'elle n'accepterait pas le statut nucléaire de mon pays. Nous ne demandons pas à la Corée du Sud, ou à tout autre pays, de reconnaître ou d'accepter notre statut d'État doté d'armes nucléaires. Comme nous l'avons précisé à maintes occasions, nous ne sommes pas dotés d'armes nucléaires pour attaquer ou effrayer d'autres pays. Il s'agit pour nous d'un moyen de dissuasion et d'autodéfense pour faire face à une agression ou à des attaques de l'extérieur. La dénucléarisation de la péninsule coréenne aura certainement lieu si une superpuissance abandonne sa politique hostile vis-à-vis de mon pays et le prouve par ses actions. Comme nous l'avons fait dans le passé, nous déploierons de réels efforts pour dénucléariser la péninsule dans le but d'instaurer un monde exempt d'armes nucléaires et libéré de la politique nucléaire des États-Unis vis-à-vis de la République populaire démocratique de Corée dans l'avenir aussi.

M. Abay (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Nous avons tous les deux – aussi bien l'Éthiopie que l'Érythrée – exprimé nos positions sur les questions qui sont réelles et sur celles qui ne sont pas aussi réelles ou véridiques. Nous nous lançons des accusations et formulons des allégations les uns contre les autres depuis près d'une décennie, en pure perte. Pour gagner du temps, en ce qui concerne la Somalie, je pense que les Membres de l'Assemblée pourraient utilement se référer aux actes du mini-sommet sur la Somalie organisé par le Secrétaire général Ban Ki-moon jeudi dernier au cours duquel il a été demandé aux fauteurs de troubles qui sabotent le processus de paix en Somalie de cesser leurs actions.

Les sanctions n'ont pas été imposées à l'Éthiopie. Elles ont été imposées aux fauteurs de troubles, c'est-à-dire à l'Érythrée. Il n'a pas été infligé de sanctions à l'Éthiopie, non pas parce que l'Éthiopie est

le préféré de la communauté internationale, mais parce que tel a été le choix de l'Union africaine (UA). Ce serait vraiment étonnant que l'UA et la communauté internationale se soient complètement trompées et que l'Érythrée ait raison.

Pour ce qui est de la démarcation de la frontière, je n'ai rien à ajouter si ce n'est, comme je l'ai dit plus tôt, que le dialogue est la seule façon d'aller de l'avant.

M. Sial (Pakistan) (*parle en anglais*) : La répétition est le signe de la faiblesse d'un argument, je vais donc éviter de me répéter. Mon collègue indien essaie de s'appuyer sur des arguments qui ont été fermement rejetés par le peuple du Cachemire sous occupation indienne et par la communauté internationale. Le Pakistan ne s'immisce pas dans les affaires intérieures d'autre pays. La question du Jammu-et-Cachemire n'est toutefois pas une affaire intérieure indienne.

En tant que principale partie prenante dans le différend relatif au Jammu-et-Cachemire, nous conservons le droit de soulever cette question dans toutes les instances internationales et nous continuerons d'apporter un appui moral, politique et diplomatique à la juste lutte du peuple cachemirien pour exercer son droit à l'autodétermination. L'argument avancé par l'Inde de la tenue d'élections au Jammu-et-Cachemire dans le but de justifier son occupation a non seulement été rejeté par le peuple cachemirien, mais aussi par le Conseil de sécurité. La Commission internationale de juristes, dans le rapport qu'elle a publié après sa visite au Jammu-et-Cachemire en 1995, a conclu que le peuple du Jammu-et-Cachemire avait obtenu le droit à l'autodétermination au moment de la partition de l'Inde. Ce droit n'a été ni exercé ni abandonné, et peut donc encore être exercé.

Le mouvement d'origine locale, pacifique, non armé, non violent et non généralisé en faveur de l'*azadi*, c'est-à-dire la liberté, au Cachemire sous occupation indienne a encore une fois montré que, malgré des décennies de répression et certaines des pires formes de violations des droits de l'homme perpétrées par les forces de sécurité indiennes, les Cachemiriens refusent d'accepter toute autre solution que celle leur permettant d'exercer leur droit légitime à l'autodétermination.

Le Pakistan regrette les remarques injustifiées du représentant de l'Inde sur ses affaires intérieures. Nous savons qui sont les acteurs et les responsables de ces situations, qui pourtant s'abritent derrière la

démocratie et revendiquent une supériorité sur le plan moral. Le Pakistan peut déjouer et est déterminé à déjouer tous leurs plans infâmes dans ce domaine. Les intérêts de l'Inde seraient mieux servis si ce pays utilisait sa soi-disant sagesse ancienne pour régler ses propres problèmes innombrables, tout en évitant de s'ingérer dans les affaires intérieures des autres. La question du Jammu-et-Cachemire ne devrait pas être utilisée à des fins politiques. Il s'agit de la destinée du peuple du Jammu-et-Cachemire et de l'instauration d'une paix durable dans notre région.

Le Pakistan reste attaché au règlement pacifique de toutes les questions en suspens avec l'Inde, notamment la question clef du Jammu-et-Cachemire, grâce à un dialogue soutenu et global. Ce processus doit déboucher sur des résultats concrets et permettre de passer de la gestion au règlement du conflit.

M. Kazhoyan (Arménie) (*parle en anglais*) : Je prie sincèrement l'Assemblée et mes collègues de m'excuser de prendre la parole une deuxième fois. La déclaration faite plus tôt par le chef de la délégation arménienne avait pour but de répondre avec sincérité aux questions brûlantes qui intéressent les habitants de notre région, indépendamment de leur lieu de résidence ou du statut politique de leur patrie. Il faudrait aussi entendre par là toutes les communautés – Arméniens, Russes, Juifs, Grecs, Assyriens, Kurdes, Yazidis, Arabes et Azéris, et les représentants de chaque religion vivant aujourd'hui sur le territoire de la République du Haut-Karabakh. J'ai malheureusement le regret de dire que les propos tenus il y a quelques minutes par le représentant de l'Azerbaïdjan étaient destructifs et motivés par des considérations politiques et ne servent nullement les nobles objectifs de l'Assemblée qui cherche à unir nos nations.

M. Manish Gupta (Inde) (*parle en anglais*) : Le représentant pakistanais a, malheureusement, encore une fois pris la parole. Nous rejetons toutes les observations indéfendables et inopportunes faites par le représentant du Pakistan.

Le Président : Nous avons entendu le dernier orateur au titre du droit de réponse.

Je vais maintenant faire mes observations finales, que j'ai intitulées « Avançons vers un véritable partenariat mondial ».

Déclaration du Président

Le Président : Nous voici arrivés au terme du débat général de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale. Je remercie tous les orateurs de leurs contributions. Je suis heureux que pratiquement tous se soient exprimés et pour la qualité de notre débat. Je souhaite qu'ils aient tous été entendus.

Il est l'heure maintenant de faire le bilan pour mieux progresser, ensemble, sur les sujets cruciaux pour notre bien commun.

J'ai été frappé par la convergence des préoccupations exprimées à cette tribune, mais aussi lors des nombreux entretiens bilatéraux que j'ai eu le privilège d'avoir en marge de ce débat. Dès lors, si nos préoccupations sont communes, pourquoi tant de situations dramatiques durent-elles depuis si longtemps? Prenons-nous vraiment le temps de nous parler, chercher des solutions, des réconciliations? Ou nous contentons-nous de répéter simplement les mêmes choses d'année en année? Laissons les cycles électoraux et les intérêts purement nationaux au second plan pour forger les solutions consensuelles qui nous permettront d'avancer. La nécessité de consolider la situation économique mondiale encore fragile, la nécessité de renforcer la lutte contre la pauvreté et de redoubler d'efforts pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement ont été soulignées dans de nombreuses interventions.

À cet égard, un message fort a été lancé lors du Sommet sur les objectifs du Millénaire pour le développement et ceci est réjouissant : nous avons réaffirmé notre détermination à tenir la promesse faite en l'an 2000 et nous disposons d'un plan d'action. Ce qui compte maintenant, c'est que nos paroles soient bien suivies d'actions. Trop souvent par le passé elles sont restées lettre morte. Nous ne pouvons nous permettre de décevoir les attentes des millions d'hommes, de femmes et d'enfants qui vivent dans la pauvreté. Il va nous falloir faire un suivi étroit de la mise en œuvre de nos engagements et l'Assemblée générale doit et va y contribuer.

L'importance d'ONU-Femmes pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes a été soulignée. La création de cette entité, qui regroupe les ressources et les mandats pour davantage d'impact, est un exemple qui pourrait être suivi dans d'autres domaines. Le rôle indispensable de l'ONU dans la promotion des droits de l'homme et la lutte contre la traite des êtres humains a aussi été rappelé.

De nombreuses délégations se sont exprimées sur les questions de la paix et de la sécurité, sur le règlement pacifique des conflits régionaux, les migrations, la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée. L'importance du désarmement pour la promotion de la paix et le développement a été mise en exergue. Le rôle essentiel des opérations de maintien de la paix de l'ONU a été salué à maintes reprises. C'est en matière de paix et de sécurité que se trouve d'ailleurs notre vocation première, ne l'oublions jamais.

Mais la communauté internationale a encore beaucoup à faire pour que cette mission première de maintien de la paix et de la sécurité qu'a l'ONU soit remplie. La situation au Proche-Orient, au Soudan, dans les Balkans et dans bien trop d'autres régions du monde nous le rappelle quotidiennement. Oserons-nous dépasser les blocages anciens, les prises de position maintes fois répétées et entamer en toute sincérité les réconciliations tant espérées par nos populations?

Le travail accompli par notre Organisation et ses institutions spécialisées lors des catastrophes naturelles en Haïti et au Pakistan a aussi été salué.

Orateurs après orateurs se sont arrêtés sur les défis posés par les risques naturels, par le changement climatique, par la perte de la diversité biologique et la rareté des ressources et ont réaffirmé la nécessité d'une action globale pour faire front. Un tel appel a également été lancé lors de nos réunions de haut niveau sur la biodiversité et sur la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice.

Dans ce contexte, le développement durable a été mentionné. J'ai l'intention, au cours de cette soixante-cinquième session, en contribution à la préparation de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20), en 2012, d'intensifier la discussion sur cette question, et notamment sur la question de l'économie verte.

Je ne saurais être exhaustif dans l'énumération des sujets mentionnés à cette tribune : tous cependant sont d'importance essentielle pour le bien-être commun et tous requièrent une réponse globale. À cet égard, de nombreuses délégations se sont exprimées sur le thème de la gouvernance mondiale, thème proposé pour le débat général. La présence à New York pour notre débat de plus de chefs d'État et de gouvernement qu'à l'accoutumée montre que le renforcement de la gouvernance mondiale est une préoccupation majeure

pour la plupart des Membres. Je suis heureux du succès rencontré par le thème choisi pour le débat général.

Le Groupe des Vingt (G-20) est une réalité incontournable, et son importance a été rappelée par de nombreuses délégations. Mais, comme l'un des pays du G-20 l'a souligné, un dialogue franc et permanent avec les États membres de notre Assemblée générale est nécessaire afin de préserver la pertinence et la légitimité du G-20. Il est important de trouver l'articulation appropriée entre légitimité et efficacité. Il faut améliorer les mécanismes d'information, de consultation et de coopération entre l'ONU et les autres acteurs de la gouvernance mondiale.

Comme première mesure pratique, j'ai l'intention d'établir un débat informel avant et après les réunions du G-20 avec le Secrétaire général et le pays hôte du G-20. Dans la deuxième moitié de ma présidence, un débat informel pourrait également explorer, dans un sens plus général, les voies permettant de construire un système de gouvernance global qui soit plus représentatif, inclusif et ouvert, et qui s'étende aux importants acteurs de la gouvernance que sont la société civile et le secteur privé.

Nous croyons en la valeur de l'ONU. De nombreux dirigeants l'ont dit : l'ONU est la pièce centrale dans le système de gouvernance mondiale. L'ONU est universelle et jouit d'une légitimité unique. Mais le manque de leadership et le besoin de réformes majeures ont été mentionnés par de nombreuses voix.

Si nous sommes d'accord sur l'importance de l'instrument que constitue l'ONU, est-ce que nous l'utilisons au mieux? Faisons-nous ce qu'il faut pour pouvoir l'utiliser au mieux? Sommes-nous prêts à renforcer l'ONU aujourd'hui? Ne sommes-nous pas en train de recomposer l'ONU à l'extérieur de l'ONU en multipliant les forums de discussion et les instances de décision? Ne devrions-nous pas plutôt agir de manière résolue pour adapter rapidement l'ONU aux réalités actuelles?

Des réformes impératives sont en cours : je pense notamment à la revitalisation de l'Assemblée générale, à la réforme du Conseil de sécurité, mais aussi à l'examen du Conseil des droits de l'homme et à l'examen de la Commission de consolidation de la paix. Faisons-les avancer! Nous devons aussi revaloriser les organisations économiques de l'ONU et leur permettre de jouer pleinement le rôle pour lequel elles ont été créées.

C'est en définitive aux États Membres de faire de l'ONU l'instrument fort qui puisse jouer un rôle central pour affronter ces défis mondiaux et œuvrer pour le bien commun.

Je voudrais conclure sur une note plus personnelle. En suivant nos débats durant ces jours passés, j'ai été impressionné d'abord par la générosité et la détermination exprimées unanimement en faveur de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. C'est un message fort de la capacité de solidarité de la communauté internationale.

J'ai été convaincu aussi par les nombreuses constatations selon lesquelles le monde, mais aussi notre Organisation se trouvent à un tournant. Je me suis toutefois demandé si, au-delà du constat, nous appliquons la même énergie pour garantir le bon fonctionnement de la gouvernance mondiale et la réalisation de nos mandats premiers que sont la paix et la sécurité.

J'ai parfois le sentiment que nous nous contentons de répéter des schémas de pensée éculés, de rechercher des succès de courte durée ou que nous nous complaisons dans le statu quo. Pour faire de vraies percées sur les grands projets liés à la gouvernance mondiale, la protection des droits de l'homme et la préservation de l'intégrité de la planète, en bref, pour avancer sur les grands projets pour l'établissement d'un monde de paix, de bien-être et d'amitié, il nous faut beaucoup de créativité et beaucoup de générosité.

N'ayons pas peur de notre propre courage.

Je viens de recevoir une autre demande d'exercice du droit de réponse. Je donne par conséquent la parole au représentant du Viet Nam.

M. Bui The Giang (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me permettre de prendre très brièvement la parole. Je tiens à m'excuser auprès de tous les autres représentants de demander la parole à une heure si tardive.

Nous voulons répondre à la déclaration faite par la Suède au sujet de supposés emprisonnements et pratiques de harcèlement de journalistes au Viet Nam. Nous pensons qu'aucun pays n'est parfait, et le Viet Nam ne fait pas exception. C'est pourquoi, après des décennies de guerres destructrices et ravageuses, nous avons mis en place, en tant qu'État régi par des lois, un système juridique que nous améliorons constamment.

Dans le même temps, nous sommes ouverts à tous les commentaires sur mon pays, pourvu que ces commentaires soient constructifs et bien informés. Nous avons entamé un dialogue avec de nombreux pays intéressés, notamment les États-Unis d'Amérique, l'Australie et le Canada, pour n'en citer que quelques-uns, ainsi qu'avec l'Union européenne.

Dans ce contexte, nous regrettons que la Suède ait fait des commentaires mal informés, mal renseignés et non fondés à propos de supposés emprisonnements et pratiques de harcèlement de journalistes qui auraient cours dans certains pays, dont le Viet Nam. Ces propos sont contraires à la tradition d'amitié, fondée sur le respect mutuel et l'adhésion au droit international, qui existe entre nos deux pays et nous déplorons qu'elle se soit permise de juger la situation dans d'autres pays, et ce, sans aucun motif ni fondement.

Le Président : Je n'ai pas d'autre demande d'exercice du droit de réponse.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 8 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Programme de travail

Le Président : Je voudrais appeler l'attention de l'Assemblée générale sur le document A/INF/65/3, qui a été distribué à chaque délégation dans cette salle. Il contient le programme de travail de l'Assemblée et le calendrier provisoire des séances plénières pour la période allant d'octobre à décembre 2010. Je voudrais également indiquer aux membres que l'inscription sur la liste des orateurs pour les questions énumérées dans le document A/INF/65/3 est ouverte.

Je tiens à clore cette série de séances en remerciant tous les représentants de leur assiduité.

La séance est levée à 17 h 45.